



Conseil communautaire du 4 décembre 2025
À Draveil

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 05.)

M. le PRÉSIDENT.- Le salon du Polar s'est déroulé le 8 novembre dernier à Yerres, avec près de 1 000 participants. Ce week-end, nous participerons au Téléthon, avec un certain nombre de démarches dans le domaine de la culture.

Les Rencontres Cinéssonnes se sont terminées le 30 novembre dernier au Cyrano avec *Les enfants vont bien*, en présence du réalisateur et 200 spectateurs présents.

Le 17 décembre prochain, à l'hôpital Dupuytren, les Enfants de Démos se produiront devant les patients de cet établissement de santé.

Nous avons également, dans le domaine des sports, cette fois-ci, bien progressé dans les travaux à réaliser avec Récréa, notamment sur Yerres, et sur les programmes qui avaient fait l'objet de votre approbation lors d'un précédent Conseil communautaire au travers d'un protocole. Nous sommes toujours en discussion avec Récréa sur des demandes indemnitàires liées à des baisses de fréquentation, en lien avec la mise en route de cette concession il y a deux ans.

Nous avons obtenu l'agrément d'accueil collectif de mineurs pour l'Escale des Bergeries, qui avait été inaugurée en septembre dernier.

Les travaux de solarisation de l'Aquasénart, projet présenté il y a un an et demi à deux ans, débuteront au début de l'année 2026. Il s'agira d'une deuxième étape dans la démarche de production d'énergie locale, après la géothermie qui a été étendue sur le territoire de la commune de Montgeron.

Nous sommes en phase de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux dans la future pépinière de Brunoy. Nous avons pris la décision d'arrêter de louer les locaux que nous avons actuellement sur Boussy et Quincy, et de louer les locaux de l'ancien Pôle Emploi de Brunoy, à des conditions financières plus intéressantes et sur des superficies plus importantes que celles dont nous disposions précédemment.

Concernant le conservatoire de Draveil, le chantier a pris du retard. Nous avons demandé aux entreprises de maintenir leur calendrier. La livraison est prévue pour le mois de février et il faudra procéder au déménagement afin d'accueillir les élèves dans la foulée.

J'aurais pu l'évoquer précédemment, lorsque je parlais de la solarisation : nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de la géothermie sur le territoire. Des auditions se sont tenues en présence de Sylvie CARILLON et des maires concernés. Je crois que Thomas CHAZAL et Damien ALLOUCH étaient présents. Quatre candidats ont répondu favorablement, avec des propositions intéressantes permettant de couvrir le territoire de cette énergie propre et chaude, avec de très beaux projets, dont nous aurons l'occasion de reparler lors d'un prochain Conseil communautaire.

Nous avons été lauréats de la Région dans le cadre du dispositif *Cent Quartiers Innovants et Écologiques*, dans le cadre de l'opération de la ZAC du 8-Mai-1945 à Vigneux-sur-Seine. Au-delà du plaisir d'avoir cette labellisation, nous percevrons une subvention de 3,150 M€, ce qui n'est pas neutre. Puisque l'on parle de subventions, j'en profite pour indiquer que nous avons également obtenu une subvention importante de plus de 900 000 € pour la réalisation de la piste cyclable reliant Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart et Brunoy. Les travaux doivent être réalisés au début de l'année prochaine. Cela montre que lorsque nous portons des projets innovants et que nous intervenons sur de nouveaux champs, nous avons des collectivités partenaires qui nous soutiennent, ce qui est une bonne nouvelle.

Je reviens sur le secteur du renouvellement urbain et de l'habitat pour indiquer que la première démolition du NPNRU d'Épinay-sous-Sénart a débuté le 6 novembre. Là aussi, on arrive dans des phases opérationnelles : il y a eu la démolition de la première tour à Montgeron-Vigneux à l'Oly, sur le secteur de Vigneux ; ce ne sont pas encore les bâtiments proprement dits, mais les travaux ont débuté aussi. C'est désormais le cas à Épinay, et nous avons, sauf erreur de ma part, franchi lors du dernier Conseil communautaire une étape supplémentaire sur Brunoy, avec une réunion consacrée à l'avancement de ce chantier.

Je terminerai en vous indiquant que nous avons obtenu la labellisation « première étoile » du parcours Économie circulaire – Climat Air Énergie du programme TETE, reconnu par l'ADEME. Au-delà de cette reconnaissance, nous pourrons bénéficier de 350 000 € afin de financer nos actions en matière d'économie circulaire, de climat, d'air et d'énergie.

Je pense que les élus de ce Conseil communautaire ont tous été destinataires de l'invitation au Noël des enfants du personnel, qui se déroulera comme à l'accoutumée au CEC le mercredi 10 décembre. Je précise dès à présent, pour ne pas l'oublier en fin de séance, que comme vous l'avez vu, nous avons l'examen du rapport d'orientation budgétaire ce soir, et que nous aurons l'examen du budget primitif 2026 lors du Conseil communautaire qui se tiendra le 22 janvier 2026. Il pourrait s'agir du dernier Conseil communautaire de ce mandat, s'il n'y a pas d'autres événements d'ici là. Je ne sais pas si les vœux au personnel ont été fixés.

Mme GARNIER. - Oui, le 20 janvier.

M. le PRÉSIDENT. - Vous serez évidemment destinataires d'une invitation.

Il a suffi que je donne ces quelques informations pour que le quorum soit atteint.

Je vous propose de procéder à l'appel nominal.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Nous avons le quorum.

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

(M. Thomas CHAZAL est désigné secrétaire de séance.)

► APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal du 16 octobre 2025, qui est adopté à l'unanimité.)

► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

M. le PRÉSIDENT. - Avez-vous des remarques sur le relevé de décisions ?

M. CARRÈRE. - Monsieur le Président, chers collègues, des précisions sur la décision n° 2025-164 du 28 octobre 2025, concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cercle de tir de Montgeron pour un montant de 10 000 €. Nous souhaiterions connaître l'objet précis et avoir des éléments sur cette décision.

Et également la décision n° 2025-160 du 27 octobre 2025 concernant la convention de subvention pour le cofinancement, par la Banque des Territoires, d'une mission d'ordonnancement, de pilotage

et de coordination urbaine, pour un montant de 438 163 €. Nous souhaiterions connaître l'objet de cette convention et pouvoir en disposer.

Je continue sur les décisions du Bureau communautaire, avec la décision DBC 2025-53, convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et travaux de la rue du Moulin de Senlis avec la commune de Montgeron. Peut-on nous communiquer cette convention ?

M. le PRÉSIDENT. - Il n'y a aucun problème pour vous communiquer cette convention qui a trait à des travaux entre la partie de la voirie communale rue du Moulin de Senlis et la partie communautaire sur les parcelles AB3, la pairie du Moulin de Senlis. Il y a évidemment des voisinages de propriétés. C'est l'objet de cette convention qui vous sera transmise.

S'agissant des deux autres points, j'aurais pu en faire part dans mes interventions du président, vous avez raison : le premier point concerne la subvention de la Banque des Territoires qui concerne le PRIR et de l'Oly et le PRIR de la Croix-Blanche, ainsi que le PRIR de la Plaine. La Banque des Territoires nous accorde ce financement pour les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbain. C'est une bonne nouvelle pour le territoire.

J'aurais pu vous parler d'une moinsbonne nouvelle liée à cette subvention exceptionnelle accordée au Cercle de Tir de Montgeron qui fait suite à un vol intervenu dans le Cercle de Tir, avec des vols d'armes, qui fait l'objet d'une enquête approfondie des services de police, d'autant que la façon avec laquelle les cambrioleurs sont intervenus laisse à supposer qu'il y avait une certaine connaissance des lieux. Je n'en dirai pas plus, mais l'agglomération a fait diligence pour réparer ce lieu. Malheureusement, le vol a entraîné des désordres pour l'association, parce qu'il y avait une valeur importante en termes d'armes.

Il a donc été proposé de venir en aide à cette association, sachant que le montant de remise à niveau est quinze à vingt fois supérieur à la subvention attribuée par l'agglomération. Un audit total du site a été effectué pour rehausser le niveau de protection de ce site, compte tenu de la nature de l'activité qui y est réalisée.

Je vous propose que nous approuvions les points qui pourraient être adoptés sans présentation ni débat.

Point n° 7 : Programme des équipements publics de la ZAC du 8 mai 1945 à Vigneux-sur-Seine dans le cadre du PRIR du quartier de la Croix blanche

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI.)

Point n° 11 : Décision modificative n°1 - Budget principal exercice 2025

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI.)

Point n° 12 : Ouverture de crédits d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits 2025

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Point n° 14 : Conventions relatives au remboursement des frais d'entretien et de gestion des équipements d'intérêt communautaire entre les villes membres et le Val d'Yerres Val de Seine sur la base de la convention cadre 2026-2030

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI.)

Point n° 15 : Conventions de services partagés entre les villes membres et le Val d'Yerres Val de Seine sur la base de la convention cadre 2026-2030

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI.)

Point n° 16 : Dérogation au repos dominical pour l'année 2026

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI.)

Point n° 17 : Attribution d'un financement du fonds de concours aménagements cyclables à la ville d'Epinay-sous-Sénart- – dossier n°15

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Point n° 18 : Attribution d'un fonds de concours aménagements cyclables pour la ville de Montgeron – dossier n°16 (stationnements abrités)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Point n° 19 : Mise à jour du régime indemnitaire applicable aux personnels de la filière culturelle-enseignement artistique

M. le PRÉSIDENT.- Même s'il n'y a pas de débat, Pascal peut peut-être en dire un mot. Il s'agit d'un point qui vient clore le travail mené en direction du personnel communautaire.

M. ODOT.- Dans la continuité du travail engagé sur la mise aux normes et la clarification du régime indemnitaire des agents de l'agglomération, il s'agit désormais de travailler sur la dernière filière concernée, à savoir la filière artistique.

Nous avons voté à plusieurs reprises l'application du RIFSEEP pour les autres filières. La filière enseignante revêt une importance particulière, puisqu'elle compte de nombreux agents.

Il s'agissait de travailler sur le régime indemnitaire des enseignants de la filière artistique selon plusieurs axes, notamment celui de l'unification des régimes. En effet, nous provenions de dispositifs différents, liés aux équipements, aux histoires distinctes des deux communautés d'agglomération, ainsi qu'à des spécificités propres à chaque équipement.

Les enseignants ne sont pas soumis au RIFSEEP, mais ils bénéficient d'indemnités comprenant une part fixe et une part variable. L'objectif était donc d'appliquer un régime similaire à l'ensemble des enseignants de la filière artistique. Évidemment, aucun agent ne perd par rapport à la situation actuelle.

Il s'agit également de rationaliser les temps ainsi que le système de reconnaissance et de valorisation de leur implication et de leur travail de coordination, au-delà de l'enseignement, dans un souci d'harmonisation. Ce travail vise à aboutir à la création d'un collectif dans lequel le mérite et l'investissement sont reconnus par l'agglomération.

Ce dispositif a été approuvé à l'unanimité en CST.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Pascal.

J'en profite pour remercier le travail de l'Administration, sous l'autorité de Pascal, et pour souligner que, grâce à la qualité du dialogue social au sein de notre agglomération, nous avons désormais couvert l'ensemble des agents par ce régime indemnitaire, que je vous invite à approuver.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Point n° 20 : Mise à jour du tableau des grades et emplois de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions

(de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI.)

M. le PRÉSIDENT. - Nous allons pouvoir consacrer nos débats aux points. Nous commençons par le rapport d'orientation budgétaire 2026 que Romain COLAS va nous présenter avec trois délibérations, puisqu'il y a trois budgets. Je lui laisse le soin de présenter l'ensemble de ces rapports.

I RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

M. COLAS. - Ce qui caractérise, et malheureusement cela devient une habitude, la préparation budgétaire pour l'exercice 2026, c'est le caractère à la fois contraint et aléatoire du cadre budgétaire national dans lequel nous avons à évoluer, ce qui a été synthétisé dans le rapport assez complet préparé par l'Administration que je veux remercier, par l'expression « ambition contrariée ». Ambition parce que nous n'avons renoncé à rien de nos objectifs. « Contrariée », parce qu'un certain nombre de facteurs extérieurs à l'agglomération contraignent, au-delà de ses faiblesses structurelles sur lesquelles je ne reviens pas, liées au déficit d'activités économiques sur notre territoire comparativement à d'autres, des facteurs exogènes viennent contraindre plus encore sans doute en 2026 qu'en 2025, la préparation du budget.

À ce titre, on peut peut-être passer à la diapositive.

(la diapositive s'affiche)

M. le PRÉSIDENT. - Je me permets d'intervenir. Désormais, sur les principales délibérations, nous essayons de vous fournir quelques éléments au tableau afin de vous permettre de suivre.

M. COLAS. - La diapositive détaille la contrainte dans laquelle nous élaborons ce budget, telle qu'elle est connue à date.

Vous savez que le débat budgétaire mijote, mais nous avons *a priori* la certitude que la ratatouille devrait être encore moins digeste que celle que nous avons dû ingurgiter l'an dernier.

Nous nous sommes basés, pour préparer ces orientations budgétaires et pour poursuivre le travail de calage du budget 2026, sur ce qui était connu au moment de l'ouverture des débats parlementaires des effets du projet de loi de finances déposés par le gouvernement Lecornu II.

Les impacts de ce projet de loi de finances, tels que présentés au Parlement devant le Gouvernement, sont évalués pour l'année 2026 à un impact net négatif de 3,2 M€ sur nos finances. Ce n'est absolument pas neutre, vous l'imaginez, dès lors que notre budget, hors sommes consacrées aux grands opérateurs - de type ordures ménagères ou GEMAPI - s'élève à 80 M€, lorsque l'on exclut ces deux champs de politiques publiques.

Ces 80 M€ correspondent à des dépenses pilotables sur des compétences que nous exerçons nous-mêmes. Lorsqu'un budget de 80 M€ est impacté par un effet net négatif de 2,3 M€, cela contraint fortement l'exercice de préparation budgétaire. Nous évaluons cet impact à 3,2 M€ sur l'exercice.

Cette situation est liée à la baisse de la DGF, à la minoration de la compensation des valeurs locatives des locaux industriels, ainsi qu'à une année blanche sur le FCTVA. Cela impacte 1,5 M€ en investissement, mais également notre section de fonctionnement, puisque des dépenses de fonctionnement jusque-là éligibles au fonds de compensation de la TVA ne le seraient plus dans le projet tel que présenté par le Gouvernement.

À cela s'ajoute l'augmentation, étalée sur quatre années - déjà subie en 2025 - des cotisations CNRACL, qui progressent de trois points, représentant une dépense contrainte pour l'agglomération de 220 M€. Le fait que nous soyons passés du « fonds vert » au « fond du verre » conduit à des

enveloppes réduites à peau de chagrin et nous laisse envisager une perte de chance de subventions de l'État sur différents investissements que nous avons à réaliser, estimée à 500 000 €.

C'est ce cadre qui permet de mesurer un impact global de 2,3 M€ sur les finances de la collectivité, au regard du PLF tel qu'il était connu lors de son dépôt. Par ailleurs, nous avons mis en réserve - et non intégré dans ces 3,2 M€ - 1 M€ au titre du DILICO, c'est-à-dire un prélèvement sur recettes de certaines collectivités, au cas où, à l'issue des débats parlementaires, nous y serions assujettis. Nous avions opéré le même mécanisme l'an dernier mais avec une somme supérieure (2 M€) et nous avions été épargnés. Nous avons de bonnes raisons d'espérer l'être à nouveau, même si ce n'est pas garanti.

En revanche, dans la mouture présentée au Parlement, quatre des neuf communes de notre intercommunalité échappaient jusqu'ici au DILICO et pourraient, sous réserve de l'issue des débats parlementaires, y entrer cette année. Cela se traduirait par un prélèvement - une ponction, pour employer un terme explicite - sur leurs recettes de fonctionnement.

S'agissant plus spécifiquement de notre agglomération, l'atterrissement 2025 fait apparaître que la rigueur a été de mise en matière de dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général ont été réduites de plus de 12 %, représentant un effort conséquent de maîtrise de la dépense, pour s'établir en prévisionnel à 17,4 M€. Les dépenses de personnel sont en ligne avec les prévisions budgétaires et devraient s'élever, en fin d'exercice, à 21,7 M€.

Côté recettes, nos produits fiscaux ont connu une croissance modérée, essentiellement liée à l'évolution des bases d'imposition, soit une progression de 1,4 %. Cette contraction des dépenses et des recettes et à une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, nous permet de dégager un excédent d'exercice de 6,26 M€.

Concernant l'investissement, l'atterrissement prévisionnel - l'exercice n'étant pas encore totalement clos - est aujourd'hui établi à 27,68 M€ de dépenses et 31,1 M€ de recettes, qui se décomposent de la manière suivante :

- un virement de plus de 9 M€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ;
- 2,5 M€ de subventions perçues ;
- un emprunt limité à 4,5 M€, alors que le budget nous autorisait à emprunter plus de 9 M€, grâce à la mobilisation de l'excédent pour financer l'investissement.

Nous enregistrons ainsi un excédent technique sur la section d'investissement, qui devrait s'élever à 3,42 M€. Je précise qu'il s'agit d'un excédent technique lié à des décalages d'opérations et donc de facturation.

L'ensemble de ces éléments fait apparaître une capacité d'autofinancement nette en fin d'exercice évaluée à 7,1 M€, étant entendu que nous constaterons, au terme de ce mandat, que nous avons désendetté l'intercommunalité, puisque le stock de dette du Val de Yerres Val de Seine devrait s'élever à 43,3 M€ au 31 décembre.

Concernant l'exercice 2026 - et j'espère qu'en 2027, celui qui parlera à ma place ne dira pas la même chose - les recettes sont sous tension, puisqu'elles ne progresseraient, selon nos évaluations, que de 1,8 M€, pour atteindre 113,2 M€. Il faut toutefois rappeler que dans cette hausse des recettes sont intégrées les dépenses et recettes que nous ne pilotons pas directement, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et aux contributions GEMAPI, qui devraient augmenter de 2,36 % au regard des contributions prévisionnelles appelées par les opérateurs.

Lorsque les recettes n'augmentent que de 1,8 M€ et que l'essentiel de cette progression est absorbé directement par les opérateurs, cela signifie que les ressources propres de l'agglomération, pour

exercer ses compétences, se contractent. Cela est directement lié à l'impact prévisionnel du projet de loi de finances et à la poursuite de la baisse des dotations.

Cette situation impliquera nécessairement la poursuite d'un effort de rigueur sur les dépenses de fonctionnement. À ce stade, les prévisions s'établissent à une quasi-stabilité de ces dépenses, qui devraient s'élever à 110 M€ hors virement à l'investissement. Cela représente une hausse limitée à 380 000 € par rapport au budget primitif 2025, à mettre en regard d'un budget de 113 M€.

Dans ces dépenses figure la réserve de 1 M€ pour le DILICO, dont nous espérons être exonérés, ce qui permettrait d'améliorer le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. La rigueur se traduira également par une maîtrise renforcée des charges à caractère général, qui ont déjà baissé de plus de 12 % en 2025 par rapport à 2024, et pour lesquelles nous anticipons une nouvelle baisse de 2,6 % en 2026 par rapport à 2025. Quant aux frais de personnel, leur progression devrait rester inférieure à 0,5 point, malgré l'augmentation des cotisations CNRACL, pour atteindre 22,6 M€, grâce à une gestion très fine des effectifs.

Pour l'investissement 2026, nous estimons raisonnable d'envisager des recettes à hauteur de 21 M€, composées notamment :

- d'un virement d'un peu moins de 1 M€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, avant reprise du résultat ;
- de dotations aux amortissements pour 2,5 M€ ;
- de subventions attendues pour plus de 4 M€.

Nous perdons, en revanche, 1,5 M€ de recettes de FCTVA, puisque, selon les dispositions prévues par le PLF Lecornu II, nous basculerions dans le régime de droit commun : nous ne percevrons plus le FCTVA l'année de l'investissement, mais en année N+1. Cela crée un décalage de trésorerie de 1,5 M€ par rapport à la tendance habituelle.

La section d'investissement s'équilibrera dans le budget primitif avec une autorisation d'emprunt de 13 M€, qui sera, vous le savez, ramenée à un montant bien inférieur lors de l'adoption du compte financier unique et du budget supplémentaire, grâce à la reprise des résultats 2025.

S'agissant des dépenses, hors remboursement de la dette, nous prévoyons un niveau d'investissement en dépenses d'équipement de 15,5 M€. Parmi celles-ci, 6,6 M€ sont consacrés aux grandes opérations inscrites en autorisations de programme et crédits de paiement :

- le conservatoire de Draveil,
- le futur Siège de l'intercommunalité à Yerres,
- le futur équipement culturel de Vigneux.

Ces 6,6 M€ intègrent également le financement des travaux d'aménagement de la future Fut@ie à Brunoy. Les services quitteront Quincy-sous-Sénart pour s'installer dans les anciens locaux de Pôle Emploi à Brunoy, qu'il convient d'aménager afin d'accueillir à la fois les agents du service du développement économique et les entrepreneurs logés par l'intercommunalité.

Dans les 15,5 M€ de dépenses globales d'investissement sont également prévus :

- 1,5 M€ de travaux dans les équipements aquatiques, culturels et sociaux, correspondant à l'entretien du patrimoine,
- 1,2 M€ de crédits inscrits - et en grande partie financés - pour la poursuite du schéma directeur immobilier et énergétique,

- 2,7 M€, montant historique, consacrés au développement du schéma communautaire des circulations douces,
- 1,5 M€ de fonds de concours au bénéfice des communes.

Le reliquat sera consacré à la maîtrise d'ouvrage directe de la piste cyclable reliant Quincy-sous-Sénart à Brunoy, *via* la forêt, dont les travaux devraient débuter au premier semestre 2026.

J'ajoute que 200 000 € seront consacrés à la solarisation de la piscine communautaire de Boussy-Saint-Antoine, directement en lien avec les études conduites ces dernières années. Nous maintenons également les crédits à hauteur de 50 000 € pour le subventionnement de l'achat de vélos électriques, politique communautaire mise en place il y a moins de deux ans.

Voilà pour le budget principal.

Concernant le budget annexe de l'Office de tourisme, il s'inscrit dans un renouveau dans la continuité. Il n'y a pas de modifications majeures justifiant un développement particulier, et Nicole LAMOTH saurait en parler mieux que moi. À noter toutefois que, dans les prochains mois, les dépenses liées au tourisme seront portées par le budget général, notamment pour le déploiement de la signalétique touristique sur le territoire.

S'agissant du budget annexe de l'Eau, il n'y a pas de changement d'orientation. C'est un budget technique : l'eau paie l'eau. Nous affinons encore les prévisions budgétaires, notamment en attente des données définitives sur l'atterrissement 2025 en termes de consommation et de rendement du réseau.

Il n'y a pas de bouleversement sur les principes, mais nous serons en mesure de présenter des chiffres consolidés lors de l'examen du budget primitif.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ces trois budgets.

M. le PRÉSIDENT.- Ce dernier point nécessitera peut-être un examen en commission, si Fabrice GAUDUFFE en est d'accord. La prise en main de ce budget est complexe.

M. GAUDUFFE.- Effectivement, vous mentionniez le travail de la commission Ressources et je voudrais remercier les élus venus assister aux travaux de cette commission et de la commission mixte Ressources ADT. Nous avons traité des aspects relatifs au prix de l'eau, dans leur dimension production et distribution.

Des retours que j'ai eus, la satisfaction des élus peut être notée.

Il nous serait agréable que le support de présentation puisse être diffusé pour une information totale et complète des élus qui se sont donné la peine de venir siéger en commission.

Sur la partie purement financière des travaux de la commission, je dois vous remonter que sur le débat d'orientation budgétaire, il a été mentionné le besoin de bien cerner les investissements. On constate que les programmes d'investissement font l'objet de renchérissements au fur et à mesure de leur déroulement. De ce point de vue, la commission a relevé qu'un travail peut être plus précis, malgré tous les aléas que l'on connaît : la sortie post-Covid, la vie pluriannuelle des programmes, etc. On est tous bien conscients de cela.

Mais le renchérissement des investissements au fur et à mesure du déroulement des programmes est un réel sujet sur lequel on peut s'améliorer.

Troisième point que j'aurais souhaité mentionner, Romain COLAS l'a indiqué sur le volet tourisme, nous espérons bien faire une troisième commission thématique rapprochée sur la partie tourisme. C'est un sujet sur lequel nous demandons des explications depuis plusieurs années. La Vice-Présidente au Tourisme en est bien consciente ; elle est la première à relayer le message. Nous souhaitons avoir cette

commission thématique sur le tourisme de manière à mieux cerner les dépenses et avoir une globalité de vue sur l'activité, même si on en est bien conscients, les montants ne sont pas comparables à ceux du budget général et à ceux du budget de l'eau. Il est néanmoins important d'avoir un budget tourisme qui reflète dans sa composante recettes et dans sa composante dépenses ces éléments, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je voulais remercier les membres des commissions Ressources et ADT d'avoir participé à ces commissions thématiques, parce qu'elles présentent un intérêt pour une meilleure connaissance et une meilleure appréhension des sujets par les élus et un rôle qui nous échoit et qui n'est pas des moindres, c'est de pouvoir expliquer les différentes composantes à nos administrés.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. CARRÈRE. - Pour ma part, je voulais remercier le Vice-Président de la présentation qui a été faite et le travail d'appui apporté par les services, surtout dans une période d'incertitude qui pénalise déjà l'activité économique par manque de visibilité et impacte tout autant notre collectivité que dis-je, nos collectivités.

Je voudrais rejoindre le président de la commission finance dans le propos qu'il vient de tenir. Effectivement, notre situation financière mérite un diagnostic lucide et partagé par l'ensemble des élus. Je regrette de n'avoir pu participer à la dernière commission finance en raison d'une contrainte d'agenda. Je voulais redire ici combien la précédente réunion associant la commission finance et la commission développement durable était particulièrement intéressante et constructive. Et je soutiens les propos du président de la commission de renouveler ce type d'initiative, parce que c'était particulièrement intéressant pour l'ensemble des élus présents.

Mon propos ce soir n'a pas vocation à s'inscrire dans une logique de confrontation, mais dans une logique d'exigence. Telle est la dynamique du groupe du Rassemblement de la gauche et des écologistes pour lequel je m'exprime.

Si le tableau d'orientation budgétaire contient des informations utiles, il ressemble plus à un document de justification : le ton du préambule est particulièrement politique et pointe les responsabilités d'État et prend un peu le pas sur une analyse interne qui est indispensable pour éclairer nos choix, dans un contexte économique et électoral qui est le nôtre.

Nous notons une dégradation de l'autofinancement avec un virement à la section d'investissement qui passe de plus de 9 M€ à 900 000 € seulement en 2026 dans les prévisions. C'est une baisse importante qui n'a pas vraiment de justificatif et pourrait fragiliser notre capacité à financer les projets futurs.

Le ROB prévoit, vous l'avez dit monsieur le Vice-Président, un emprunt de 13 M€. Certes, il sera probablement réduit. C'est un peu une dépendance croissante de notre collectivité dans un contexte où notre capital restant dû dépasse les 43 M€. Notre épargne se contracte, les recettes exceptionnelles sont absentes, ce qui peut interroger sur la soutenabilité. Il n'y a pas d'alternative, d'autres scénarios ou mécanismes d'ajustement pour mettre en œuvre le projet de territoire dont l'échéance est 2030. Perspective certes lointaine, mais non projetée dans le ROB.

Entre 2020 et 2026, les impôts, taxes et la fiscalité locale auront progressé de plus de 20 %. Les dotations, subventions et participations auront baissé de plus de 8 %, et les produits de services auront augmenté, sur la même période, de près de 14 %.

Nos dépenses de fonctionnement sont sous tension. Il est difficile d'avoir une véritable stratégie de maîtrise tant les contributions aux syndicats, que sont le SIREDOM, le SIVOM et le SYAGE augmentent en charges générales de plus de 8 %. S'y ajoutent les dépenses à caractère social en plus du GVT qui ont été évoquées. La masse salariale est néanmoins maîtrisée grâce à un décalage des

embauches, tout en intégrant des promotions nécessaires. La collectivité compte désormais davantage d'agents de catégorie B que de catégorie C, ce qui n'était pas le cas l'an passé.

Nous avons le sentiment d'un budget plutôt subi que piloté, tant les contraintes s'ajoutent. Le programme d'investissement reste ambitieux, prudent, et peut-être sous-évalué en matière de risques. Nous restons attachés aux projets structurants, mais nous aurions besoin d'une analyse des coûts futurs intégrant des études d'impact en ressources humaines et en fonctionnement des nouveaux équipements, qu'il s'agisse du Siège communautaire, du centre culturel, du schéma directeur immobilier et énergie (SDIE), ou encore du fonds de concours mobilité, dont les projets sont utiles. Sur ces points, le ROB reste plutôt muet, alors qu'il s'agit de questions centrales.

Ce ROB demeure très largement annuel. Nous aurions besoin de perspectives et de trajectoires 2026-2030, incluant des scénarios alternatifs, y compris une visibilité sur la dette future, afin d'engager sereinement la collectivité dans les investissements présentés. Notre groupe ne remet pas en cause l'ensemble des projets, ni même la volonté de maintenir un niveau d'action publique élevé, mais celui-ci pourrait être différent. Nous avons régulièrement l'occasion de l'évoquer sur de nombreux sujets.

Les habitants doivent être au cœur du débat budgétaire car de nombreux nouveaux défis nous attendent ces prochaines années et la collectivité devra être en capacité d'y répondre, qu'il s'agisse des enjeux financiers et budgétaires - avec la baisse, ou à tout le moins la stagnation, des ressources -, de l'explosion des charges obligatoires ou de la soutenabilité de la dette, car rien n'empêche le retour d'une crise financière.

S'y ajoutent les enjeux environnementaux et climatiques. L'adaptation au changement climatique est inéluctable et notre territoire est pleinement impacté. La planification écologique et la transition énergétique nous imposent la rénovation énergétique de notre patrimoine public et une réflexion sur nos modes de déplacement.

Enfin, il y a l'enjeu institutionnel de la gouvernance participative. La montée en puissance du dialogue citoyen et la demande croissante de transparence nous obligent à une meilleure performance publique et à une modernisation constante de nos outils.

Évoquons-nous maintenant le rapport Développement durable et égalité professionnelle ? Pourquoi ne sont-ils pas présentés ?

M. le PRÉSIDENT. - Est-ce à dire que le rapport a été laconique sur ce sujet ?

Vous avez lu le rapport, nous le joignons au débat après.

M. CARRÈRE. - D'accord.

Deux points rapides dans ce cas, puisque chacun a pu prendre connaissance des documents. Je voulais savoir, concernant le rapport Développement durable, qui ressemble un peu à un catalogue de tout ce qui a été fait par la collectivité, comment celle-ci comptait le valoriser.

Étant donné que c'est Thomas CHAZAL qui est responsable et désigné pour l'appel des Cent et le développement durable, s'il pouvait faire le bilan de la mandature. Il avait été désigné en 2020 pour s'occuper de ce sujet. Comment compte-t-il valoriser ces éléments et la participation à ces différentes structures ? Il nous semblait intéressant d'avoir ce point, si cela était possible. Cela n'était pas évoqué dans les documents, mais c'est ce qui nous paraissait important à l'occasion de ce Conseil communautaire. Merci.

M. le PRÉSIDENT. - D'autres prises de parole ? (*Il n'y en a pas.*)

Romain, en réponse ?

M. COLAS.- Je ne pense pas pouvoir balayer l'ensemble des sujets, mais je crois que nous partageons le diagnostic, et c'est peut-être pour cela que j'ai commencé mon propos ainsi tout à l'heure. Oui, nous sommes dans un cadre constraint, et doublement constraint au Val de Yerres Val de Seine : constraint par tout ce qui nous échappe et qui se décide en dehors de nous, ce que j'ai évoqué, et qui relève de décisions nationales ; constraint également par la structure même de notre intercommunalité.

Je ne vais pas refaire l'historique, mais c'est un élément qui doit être pris en compte dans notre manière de nous positionner. Nous avons une faiblesse structurelle de nos recettes. C'est l'histoire du Val de Yerres Val de Seine telle que nous en avons hérité, et c'est la raison pour laquelle, parmi les progrès accomplis ces dernières années dans la construction de l'intercommunalité, nous avons beaucoup plus investi le champ du développement économique qu'auparavant.

Cela se traduit dans ce budget par le déménagement à la Fut@ie, par la poursuite de l'accompagnement des entrepreneurs du territoire, mais aussi par les études lancées. Je pense notamment à ce qui se prépare sur Val d'Oly, à l'étude de la zone du secteur Val d'Yerres 2, commun à Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart.

Nous sommes passés à une autre étape que celle du simple constat s'agissant de la faiblesse structurelle de nos recettes liées à l'activité économique. Tout cela s'inscrit dans le temps long. On ne corrige pas, en un mandat, des décennies d'aménagement de la région Île-de-France, qui ont fait de notre territoire un espace essentiellement résidentiel, accueillant la main-d'œuvre des grands pôles d'emploi franciliens sans bénéficier pleinement de leur dynamique économique.

Oui, c'est constraint. Oui, c'est la raison pour laquelle - non pas par goût du comique de répétition, mais parce que c'est une réalité attestée par les chiffres - nous devons nous engager dans une gestion extrêmement rigoureuse, aujourd'hui comme demain.

C'est dans ce cadre que je souhaite aborder la question de la soutenabilité de nos équilibres financiers dans le temps long, même si je ne peux pas donner de réponse chiffrée complète à ce stade. C'est une préoccupation permanente. Si elle ne l'avait pas été pour les élus qui se sont succédé aux responsabilités, nous n'aurions pas pu réaliser ce que nous avons accompli durant ce mandat. Conscients de notre hypersensibilité à des décisions exogènes, nous avons régulièrement établi des prospectives budgétaires avec les services et ajusté nos décisions de fonctionnement et d'investissement à leur soutenabilité.

Cette prospective est encore en cours d'actualisation. Les travaux sont pour l'instant en pause, dans l'attente des décisions nationales qui auront un impact en 2026 et au-delà sur les finances de l'intercommunalité. Je ne doute pas que celles et ceux qui seront en responsabilité en avril prochain pourront s'appuyer, notamment grâce au travail de l'Administration, sur des chiffres consolidés et des projections tendancielles pour effectuer des choix garantissant cette soutenabilité.

Un mot précis sur le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 9 M€ en 2025, 900 000 € affichés dans ce rapport d'orientation budgétaire. Les 9 M€ de 2025 correspondent à un montant après intégration du résultat et vote du budget supplémentaire.

Aujourd'hui, en l'absence d'intégration du résultat dans les prévisions, le virement est limité à ce que la section de fonctionnement peut mobiliser à l'équilibre. Comme chaque année, ce virement sera augmenté lors de la reprise du résultat, vraisemblablement en mai ou juin. Il appartiendra alors aux élus de décider de son affectation, traditionnellement majoritairement vers l'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.

Concernant la dépendance à l'emprunt évoquée par Christophe CARRÈRE, je rappelle que notre intercommunalité s'est désendettée ces dernières années grâce à une gestion rigoureuse, avec trois exercices successifs sans recours à l'emprunt pour financer l'investissement. Le montant de 13 M€

figurant au budget primitif correspond à un emprunt d'équilibre, qui sera significativement réduit après constatation et affectation des résultats.

Enfin, sur la prospective et les coûts de fonctionnement des futurs équipements, celle-ci intègre bien des ratios de fonctionnement. Les nouveaux équipements généreront des charges, mais aussi des économies. À Vigneux, l'ouverture de l'équipement culturel permettra de libérer des locaux obsolètes. Le futur Siège de l'intercommunalité à Yerres générera des charges, mais aussi des économies de loyers et de fonctionnement, notamment par rapport aux locaux actuels, peu adaptés et énergivores. Il en va de même pour le Siège de Draveil, dont l'ancienneté limite l'efficacité.

Concernant le rapport Développement durable, c'est lors de l'examen du compte financier unique, avec les annexes obligatoires dites « budget vert », que les élus pourront disposer d'une lecture très détaillée de la contribution réelle des choix budgétaires aux transitions nécessaires, comme cela a déjà été fait lors de l'examen des comptes 2024 en juin 2025.

Je ne suis pas certain d'avoir répondu à tous les points, mais j'ai essayé d'être le plus complet possible.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Romain, pour ces précisions. Au-delà de la qualité de la présentation, je souhaite souligner la qualité des interventions sur ce ROB et vous remercier pour la richesse des débats.

Ce ROB s'inscrit dans une fin de mandat. Il appartiendra à l'Exécutif qui sera élu en avril prochain de tracer des perspectives à plus long terme. Le travail demandé aux services est de préparer les éléments nécessaires pour permettre aux élus de travailler sur un nouveau cycle, avec une approche prospective, dans un contexte d'incertitude rappelé par Romain COLAS, et en s'outillant davantage.

Nous ne sommes pas soumis au budget vert à l'échelle de l'agglomération, mais il serait intéressant de s'en inspirer, en identifiant chaque année des sujets permettant de progresser sans en subir toute la lourdeur. Il faudra sans doute se doter d'un schéma directeur des bâtiments communautaires, afin d'avoir une vision de long terme compatible avec le décret tertiaire et les enjeux territoriaux. Nous progressons, nous ouvrons de nouveaux sujets, et je tiens à vous remercier de la qualité des débats de ce soir.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, de soumettre le ROB à votre approbation.

Mme CIEPLINSKI.- C'est une prise d'acte ?

M. le PRÉSIDENT.- Non, c'est un vote, comme c'est le cas depuis quelques années. Il s'agit d'acter que le débat a bien eu lieu.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget général. Il est donné acte à l'unanimité.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget de l'Office de tourisme. Il est donné acte à l'unanimité.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget annexe de l'Eau. Il est donné acte à l'unanimité.)

II APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS (SDEN) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

III CREATION D'UN FONDS DE CONCOURS ASSOCIE AU SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS (SDEN)

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit d'une délibération importante et nouvelle pour notre territoire, accompagnée d'un document très complet.

M. COLAS.- Si le Président le permet, je vais également présenter le point 3, qui est connexe, puisqu'il vise à contribuer à la mise en œuvre du schéma par la création d'un fonds de concours, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels compétents, mais aussi avec le CODEV, dont je salue le président que j'aperçois dans la salle, ainsi qu'avec plusieurs acteurs associatifs du territoire.

Ce schéma directeur des espaces naturels sensibles traduit la volonté de l'agglomération d'assumer un rôle d'impulsion et de coordination en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. Il s'appuie sur plusieurs documents cadres, notamment le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E), récemment renouvelé, le schéma régional de cohérence écologique porté par le SYAGE sur le bassin versant de l'Yerres, ainsi que l'atlas de la biodiversité réalisé par notre communauté d'agglomération.

Il vise prioritairement à :

- préserver et développer les continuités écologiques à l'échelle du territoire, notamment par les trames vertes et bleues,
- à protéger et enrichir la biodiversité en favorisant la circulation de la faune à travers des corridors écologiques
- à accroître la résilience du territoire face au changement climatique en privilégiant des solutions fondées sur la nature.

À la demande d'élus et avec le soutien du CODEV, il intègre également la programmation d'aménagements et de la gestion durable des espaces boisés (hors périmètre ONF). Notre territoire est riche en boisements, dont certains connaissent des phénomènes de dépérissement liés à des essences peu résistantes aux aléas climatiques. Le schéma et le fonds de concours qui y est adossé permettront d'agir sur cet enjeu environnemental majeur, mais aussi essentiel pour le cadre de vie des habitants du Val d'Yerres Val de Seine.

Des cartes, que vous avez reçues en annexe, identifient les corridors écologiques à renforcer. Pour passer de l'ambition à l'action, et avec des crédits modestes pour 2026 - étant entendu que les élus issus des prochains scrutins décideront des orientations futures -, nous avons fait le choix de créer un fonds de concours doté, en prévisionnel, de 100 000 € pour l'exercice 2026, afin de financer les travaux cohérents avec le schéma, portés par les communes, mais également les études liées à la mise en œuvre des orientations dudit schéma.

M. le PRÉSIDENT.- Je vois que Cécile CIEPLINSKI souhaite prendre la parole, ainsi que Damien ALLOUCH.

Mme CIEPLINSKI.- Bonsoir Monsieur le Président, chers collègues.

Nous examinons aujourd'hui le schéma directeur des espaces naturels, ainsi que le fonds de concours intercommunal destiné à accompagner les projets de renforcement des continuités écologiques. Ce sont des documents importants parce qu'ils engagent notre territoire dans la préservation du vivant, dans l'adaptation climatique et dans la cohérence de nos politiques d'aménagement.

Je remercie le Vice-Président pour sa présentation et aussi pour sa dotation extraordinaire et exceptionnelle.

Cependant, plusieurs points interrogent la méthode et la portée démocratique de ce schéma.

Sur la méthodologie de concertation - vous savez que j'ai des dadas qui reviennent -, dans la délibération comme dans ce que vous avez indiqué, Monsieur le Vice-Président, il est affirmé que l'élaboration du schéma directeur a fait l'objet d'une élaboration concertée auprès de partenaires institutionnels, du CODEV - et j'en suis fort heureuse - ainsi qu'un certain nombre d'acteurs associatifs.

Très bien. Mais de quelles associations s'agit-il exactement ? Où figure la liste des structures associées aux travaux ? Et surtout, pourquoi n'apparaît-elle pas dans les documents transmis aux élus ?

Peut-on réellement parler de concertation, ou s'agit-il plutôt de consultations individuelles chaque association, au cas par cas, sans mise en débat collectif ?

Enfin, où pouvons-nous consulter les avis rendus par ces concertés ? Pourquoi ne sont-ils pas joints à la délibération ?

Un schéma stratégique d'aménagement écologique ne devrait pas avancer masqué. La transparence sur les contributions, les points de désaccord, sur les propositions retenues ou écartées est indispensable. Je remercie toutefois d'avoir mis en exergue une proposition du CODEV qui a été retenue sur les espaces boisés.

J'aimerais donc que l'on nous précise concrètement ce qui a été intégré au schéma directeur des espaces naturels à la suite des échanges avec les associations, notamment les services de l'Etat ou le CODEV. Sans cela, la dimension participative reste une simple affirmation et ne se traduit pas réellement dans les faits.

C'est le premier point.

Le deuxième point concerne la cohérence des cartographies. En page 4, et c'est heureux, un *nota bene* rappelle clairement que le travail relève d'une étude menée à l'échelle intercommunale. Pourtant, l'annexe 1 présente des orientations et des cartographies par commune. Dans ma compréhension, ces cartes servent à identifier les axes privilégiés de corridors à renforcer afin de prioriser les demandes faites au fonds de concours doté de 100 000 €, mais cela crée une ambiguïté.

En effet, certaines communes disposent déjà, dans leur PLU, de trames vertes et bleues beaucoup plus fines et précises dans leurs cartographies que celles présentées ici. Nous sommes d'accord sur le fond, mais cela mérite d'être dit clairement : ces trames du PLU communal s'imposent lorsqu'elles sont plus précises et doivent prévaloir pour tout projet d'aménagement soutenu par le fonds de concours. Il ne faudrait pas appliquer une simplification issue des trames produites par Biotope à l'échelle intercommunale.

Entre une vision stratégique intercommunale - nécessaire et utile - et les documents opposables à l'aménagement, il est essentiel de ne pas créer de confusion. Le risque serait d'ouvrir la voie à des interprétations au détriment de la protection réelle des continuités écologiques.

En résumé, nous avons besoin d'un schéma directeur ambitieux, lisible et partagé. Nous avons besoin d'une transparence totale sur la concertation annoncée. Et nous avons besoin de cartographies cohérentes avec les documents locaux de PLU pour éviter tout affaiblissement.

Je vous remercie par avance de vos éclaircissements sur ces deux points.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Damien ALLOUCH.

M. ALLOUCH.- Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir chers collègues.

Je ne me prononcerai pas sur le schéma en tant que tel, mais sur le fonds de concours qui en émane. Je souhaite indiquer que la ville d'Épinay-sous-Sénart, dans le cadre des réaménagements des berges de l'Yerres, s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Je vous refais brièvement l'histoire, car cela fait partie du patrimoine local et je n'ai pas souvent eu l'occasion de vous en parler.

Depuis plusieurs années, la peupleraie d'Épinay, que vous connaissez sans doute et qui longe l'Yerres autour de la ville, était malade. À une époque, on avait décidé d'y faire de la sylviculture, des boîtes de camembert et des boîtes d'allumettes avec des peupliers. On sait aujourd'hui que ces peupliers sont particulièrement fragiles.

En 2020, un audit a révélé que les arbres étaient quasiment tous morts ou gravement fragilisés et qu'il fallait les couper. Nous avons dû procéder à l'abattage d'environ 700 arbres le long des berges de l'Yerres. Mme PELLON et M. LEKIBI en sont témoins, tout comme Bruno GALLIER, car depuis Brunoy, rue des Vallées, on voyait directement l'impact paysager.

Nous avons ensuite travaillé en collaboration avec le CAUE, avec les habitants et habitantes d'Épinay, les usagers des bords de l'Yerres, mais aussi avec le collectif de sauvegarde de la vallée de l'Yerres, dont la vision et l'exigence ont été déterminantes.

Nous avons appris, entre-temps, que le peuplier est un arbre très « égoïste », qui capte l'ensemble des ressources et empêche le développement de l'écosystème alentour. Contrairement à certaines idées reçues, il ne protège pas des crues, lesquelles viennent généralement de l'amont.

Nous avons donc engagé un travail de fond sur des essences locales. Ce travail a débuté en 2022 et, pas plus tard qu'il y a trois semaines, nous avons replanté près de 1 500 arbres le long de l'Yerres. Ce n'est qu'une première étape : en 2026, le reste des peupliers sera coupé et remplacé, en s'appuyant, je l'espère, sur le fonds de concours - et en espérant que les « 100 millions » se concrétisent un jour.

Tout cela pour dire que, en termes de méthodologie et d'accompagnement, ce projet montre qu'au-delà de l'opposabilité des documents, l'adhésion de la population est essentielle. L'ensemble des habitants, des associations, des écoles - tous les enfants ont vu ces arbres, petits aujourd'hui - a participé à cette démarche. Les arbres font aujourd'hui quelques dizaines de centimètres, mais dans 20 ou 30 ans, ces enfants, devenus adultes, pourront dire à leurs propres enfants : « Nous avons participé activement à la transformation de notre territoire ».

Oui, c'est du long terme. Mais si ce schéma nous permet collectivement d'avoir une vision partagée et une ambition forte pour des projets exigeants, alors ce schéma et ce fonds de concours répondent parfaitement à cet objectif. J'en profite pour remercier l'agglomération pour son soutien à cette opération.

M. COLAS.- Premier point sur les cartes communales. Lorsque l'on superpose les cartes communales, on constate qu'il s'agit simplement d'un zoom, à l'échelle des communes, du projet intercommunal. Il n'y a aucune difficulté à ce sujet. Le découpage communal a été retenu pour des raisons de lisibilité.

Ce schéma n'a aucune valeur normative. Il s'agit, au même titre que le fonds de concours - certes très insuffisamment doté au regard des ambitions affichées -, d'une ambition politique : celle pour notre intercommunalité de s'intéresser, au-delà de ses compétences légales, aux continuités écologiques et à la pérennité du boisement.

Cela me permet de répondre à la deuxième question. L'un des apports majeurs de la concertation avec les acteurs associatifs et le CODEV est précisément la prise en compte du boisement, qui ne ressortait pas de manière aussi forte des documents cadres prescriptifs comme le SDRIF ou le schéma régional de cohérence écologique.

S'agissant des acteurs concertés : le CODEV, bien sûr, et, pour les acteurs associatifs, le choix a été de travailler avec le Collectif de sauvegarde de la vallée de l'Yerres, qui fédère de nombreuses associations locales compétentes sur ces enjeux. Je le dis clairement : leur apport a été majeur.

On est d'accord avec un certain nombre de propositions, elles-mêmes issues d'une concertation assez large. Le SDRIF-E n'a pas été travaillé en chambre, mais avec des représentants de la société civile et du tissu associatif. Il est fondé sur un certain nombre de constats parfaitement objectivables, qui font consensus. Il arrive parfois que la concertation ou le dialogue aboutissent à un accord et que les projets ne soient modifiés qu'à la marge. Je pense que ce n'est pas le cas ici, car la question du boisement me paraît assez fondamentale et nécessitera sans doute de mobiliser des moyens, communaux ou intercommunaux, bien supérieurs aux 100 000 € que nous évoquerons au travers de ce fonds pour l'année 2026.

Il n'y a pas de valeur prescriptive. En revanche, si une commune sollicite l'intercommunalité en soutien au titre du fonds de concours et qu'elle s'éloigne complètement des principes du schéma, un dialogue devra s'engager pour expliquer qu'un fonds de concours adossé à un schéma est fait pour appliquer le schéma et non pour faire le contraire. Quant aux trames vertes et bleues protégées par les PLU, elles demeurent pleinement. Ce schéma et ce fonds de concours sont des outils au service des communes pour les aider à agir dans leur ambition de préservation, et non des outils de contrainte.

M. le PRÉSIDENT.- Merci de ces précisions. Vous aurez compris qu'il s'agit d'une première étape importante sur un dossier essentiel qui correspond à l'identité de notre territoire...

M. ALLOUCH.- Pardon de vous interrompre, j'ai oublié de dire une chose importante.

Dans mes remerciements, j'avais oublié de citer le CODEV, qui a également joué pleinement son rôle.

M. le PRÉSIDENT.- Au-delà de ces remerciements, auxquels je m'associe, c'est le début d'une démarche. Nous sommes partenaires de la charte forestière de Sénart et il faudra, au-delà de ce schéma directeur des espaces naturels sensibles, renforcer les liens avec l'ONF, compte tenu des enjeux liés à nos deux massifs forestiers territoriaux.

Je vous propose d'approuver d'abord la délibération n° 2 concernant le schéma.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Nous passons à présent au vote sur le fonds de concours.

(Il est procédé au vote à main levée sur le fonds de concours, qui est adopté à l'unanimité.)

IV AMENDEMENT DU PLAN CLIMAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. COLAS.- Notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été adopté il y a plus de trois ans, le 20 octobre 2022. Depuis, nous avons choisi, à la fin de l'année dernière, de nous inscrire dans un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME. L'un des principaux objectifs des amendements au PCAET présentés ce soir est donc d'adapter notre plan aux engagements de ce contrat. Il ne s'agit pas de changer d'orientation politique, mais de mettre notre plan en cohérence avec ces engagements.

Depuis trois ans, cet amendement au PCAET nous permet également de dresser un certain nombre de constats : plusieurs orientations et actions prévues ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation. Parmi les plus significatives :

- La prise de compétence par notre agglomération sur la gestion des réseaux de chaleur des communes de Crosne, Draveil, Montgeron et Vigneux, permettant déjà de connecter plus de

2 600 logements à la géothermie, ainsi que 6 équipements publics, avec une ambition d'extension sur le sud-est de l'agglomération (ex-Val d'Yerres).

- Des résultats positifs pour l'appel à manifestation d'intérêt et des études en cours pour préparer l'extension de la géothermie, contribuant à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.
- Une étude sur le potentiel de solarisation de 500 équipements publics, qui a permis la mise en œuvre de projets comme la solarisation de la piscine Audrey Mestre.
- L'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique pour 534 bâtiments publics (communautaires et communaux), financé par le programme ACTEE.
- La mise en œuvre de la collecte des biodéchets sur le secteur SIREDOM et l'adoption, sur proposition de Sylvie CARILLON, d'un programme local de prévention des déchets et assimilés visant à réduire à 57 kg par habitant et par an d'ici 2030.
- L'intégration d'un ambitieux volet de rénovation énergétique dans le PLH, ainsi que des objectifs exigeants pour l'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable au travers de la DSP Eau potable.
- La création du fonds de concours pour la mise en œuvre du schéma communautaire des circulations douces et la réalisation de l'atlas de la biodiversité.

Ce sont quelques-unes des grandes actions conduites depuis l'adoption du PCAET par notre intercommunalité.

Par souci de mise en cohérence, un certain nombre de fiches actions ont été fusionnées ou réécrites pour correspondre aux engagements du contrat d'objectif territorial. De nouvelles fiches ont été créées :

- Études de solarisation et objectifs du contrat ADEME
- Pilotage et création de boucles locales d'autoconsommation énergétique collective
- Poursuite et amplification de la démarche d'achat responsable. Nous nous sommes engagés au travers d'une charte que vous avez votée sur la responsabilisation de la commande publique
- Valorisation des matériaux de déconstruction et par leur réemploi et leur réutilisation au sein des quartiers en renouvellement urbain
- Désimperméabilisation des espaces urbanisés en lien avec le SYAGE

Une seule fiche a été supprimée : celle sur le développement du télétravail (espaces de coworking), devenu économiquement non viable dans le contexte actuel.

M. le PRÉSIDENT..- Merci, Romain. Y a-t-il des interventions ?

M. CLODONG..- Merci pour cette présentation. Ces avenants permettront-ils de rendre éligibles certains nouveaux sites, comme Yerres ? Offrent-ils des marges de manœuvre supplémentaires ?

M. COLAS..- Sur le schéma directeur ?

M. CLODONG..- Oui.

Mme CIEPLINSKI .- Je remercie le Vice-Président pour cette présentation, que je trouve un peu courte...

M. COLAS..- On m'a demandé de faire court.

Mme CIEPLINSKI.- Et un peu rapide au vu de l'importance de ce programme d'action du PCAET et de cet amendement.

Je tiens à souligner le travail conséquent des agents pour regrouper les fiches, assurer leur cohérence avec le dispositif « Territoires engagés dans la transition écologique » et intégrer de nouvelles actions pertinentes. L'implication et les efforts sont indéniables.

Ce soir, une question se pose : faut-il regarder cette délibération avec prudence ou avec confiance ? Avec exigence ou avec bienveillance ? Sans doute un peu des deux. Je le regarde avec le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein.

Depuis que nous siégeons au sein du groupe du Rassemblement des élus de gauche et écologistes, notre boussole est claire : regarder chaque décision à l'aune de l'intérêt général et du temps long.

L'ambition du PCAET reste immense : réduire de 76 % les émissions de gaz à effet de serre et de 48 % les consommations énergétiques d'ici 2050. Dans un contexte de recul climatique aux niveaux national et international, la progression de notre territoire est déjà une satisfaction. C'est pour le côté verre à moitié plein.

Mais notre rôle d'élus minoritaires est de garantir la transparence et l'exigence pour assurer la qualité démocratique des débats.

Je souhaite revenir sur quatre points :

Le premier point porte sur le processus. Il existe un décalage entre la méthode affichée et la réalité.

Le PCAET ne commence pas en octobre 2022, mais en décembre 2021, lors du vote unanime il y a quatre ans du projet. Nous l'avons voté à l'unanimité parce qu'il a été enrichi d'un amendement de notre groupe qui prévoyait un travail concerté avec la commission aménagement durable du territoire et le CODEV pour doter chaque fiche d'actions d'objectifs clairs et à mi-parcours.

Je me souviens du travail intense et constructif qui a été mené avec les services et le CODEV. Ce travail et ces allers et retours entre nous avaient permis d'aboutir à un document partagé, ambitieux, suffisamment pilotable et qui a été soumis à la consultation publique à l'été 2022 et adopté à l'unanimité en octobre.

Sur la méthode, aujourd'hui, il y a un contraste. Les membres du CODEV ont bien été associés, mais certains élus de la commission aménagement durable du territoire n'ont été associés qu'en extremis au dernier COPIL Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE), sans possibilité d'échanges préalables avec le groupe.

Si je regarde le verre à moitié plein, sur la méthode : l'erreur est humaine, elle a été reconnue et j'ai pu me raccrocher au wagon au dernier moment entre le 20 et le 21 novembre.

Si je regarde le verre à moitié vide, on nous demande ce soir de valider et d'adopter un document qui affirme que la stratégie avec laquelle le programme d'actions est mis en cohérence - et je félicite ce travail d'alignement -, a été coconstruit tout au long de l'année 2025 avec les élus de la commission, mais ce n'est pas exact. Ce ne sont que les derniers jours du mois de novembre.

Ma première question : Quel serait le risque de reporter l'adoption du programme d'actions ?

Si nous votons cet amendement ce soir, pouvez-vous vous engager à fournir aux membres la version (périmètre 21 novembre 2025) du COPIL TETE le tableau récapitulatif complet des révisions d'objectifs ?

On a bien un tableau récapitulatif qui mentionne les fiches conservées avec révision d'objectifs, mais on n'a pas la précision des modifications apportées aux objectifs. Or, sur l'ensemble des fiches, c'est un travail énorme de vérifier objectif par objectif. Les membres du COPIL ont demandé ces précisions.

Monsieur le Vice-Président, pouvez-vous vous engager à le fournir et à rendre effective la gouvernance décrite dans le programme d'actions, dans les fiches transversales n° 2 et 5, en pérennisant ce COPIL TETE réellement élargi ? Est-ce qu'un amendement peut être introduit en ce sens ?

Le deuxième point : un amendement qui se fait avant qu'il n'y ait eu réellement de bilan intermédiaire, alors même que le bilan carbone qu'on voit dans la délibération d'après rappelle l'ampleur du chemin qu'il reste à parcourir. Ce n'est pas anodin. Nous fusionnons et modifions les fiches parfois en profondeur (par exemple les fiches 2.7, 2.8, 2.10 ou celles du projet alimentaire territorial) - une réunion intéressante avait eu lieu ce matin à ce sujet, j'aimerais donc vous entendre à ce propos - sans connaître précisément l'état d'avancement des fiches initiales.

Je trouve cela un peu compliqué de changer les règles du jeu alors qu'on n'a pas la photo à l'instant T. Sans évaluation intermédiaire, le pilotage politique devient aveugle, ou au moins borgne.

Côté verre à moitié vide : c'est exactement ce que nous voulions éviter en 2022 en inscrivant des objectifs intermédiaires. Nous voulions qu'il y ait de la redevabilité à l'intérieur du mandat et disposer d'un bilan à mi-parcours avec cet Exécutif.

Côté verre à moitié plein : si les électeurs confirment en mars un mandat renforcé pour la transition écologique, alors le prochain cycle pourra repartir sur une base clarifiée, puisque les services nous ont indiqué que le bilan serait complété en avril 2026, avec les rapports annuels de l'ensemble des délégués.

Le troisième point, qui est un point de persistance ; c'était déjà le cas en 2021 et 2022, malgré tout le travail accompli, et c'est encore le cas aujourd'hui, malgré tous les efforts accomplis, l'hétérogénéité entre les fiches d'action demeure.

Certains volets ont été nettement renforcés, comme la rénovation des bâtiments publics ou l'économie circulaire. Mais, dans les objectifs stratégiques, il manque encore des éléments de précision. On trouve des formulations du type : « contribuer aux objectifs d'adaptation », « contribuer à... », sans pourcentage, sans précision. Or, un PCAET ne peut pas être un catalogue d'intentions. Il doit fixer une trajectoire, des priorités et des échéances.

Certaines nouvelles fiches sont très pertinentes. Je me réjouis par exemple de la nouvelle fiche sur les boucles d'autoconsommation collective. Mais là encore, les objectifs restent imprécis, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le quatrième point : on observe quelque chose qui ressemble à un recul du rôle d'animation de l'agglomération. C'est un risque que je perçois. Il y a une logique de renforcement des leviers propres à l'agglomération, directement actionnables et pilotables. C'est une avancée, et on sent une volonté d'aller dans ce sens. Mais, en parallèle, on perçoit un léger recul sur l'animation des autres acteurs, au profit d'une logique de simple soutien aux communes.

Or, la transition écologique nécessite une cohérence territoriale indispensable. Sans impulsion politique forte, sans capacité à embarquer les communes, les entreprises et les habitants, l'ambition reste un vœu pieux.

Voilà les quatre points que je voulais souligner.

Nous avons un document sérieux et des agents engagés, mais subsistent trois fragilités majeures :

- la méthode de travail, qui n'a pas permis, dans les faits, même si c'était le cas en théorie, une pleine association des élus ;
- l'absence d'un véritable bilan intermédiaire pour piloter les évolutions du PCAET, et des fiches trop inégales pour dégager une trajectoire claire ;
- un rôle d'animation qui semble affaibli et un monitoring encore déficient.

En conclusion, pour garantir l'efficacité réelle du PCAET, je formule trois séries de demandes, par ordre de priorité.

D'abord, parce que c'est essentiel au pilotage : produire rapidement un bilan intermédiaire du PCAET, indispensable au suivi et à l'ajustement des actions.

Ensuite, garantir des objectifs stratégiques plus clairs, plus homogènes et chiffrés dans toutes les fiches actions, afin d'assurer une trajectoire lisible.

Enfin, un prérequis de transparence et de gouvernance : transmettre à l'ensemble des membres du COPIL TETE le tableau complet des modifications d'objectifs - demandé mais encore absent -, mettre réellement en œuvre le COPIL avec des invitations régulières, des documents complets et une participation pleine et entière de ses membres ; réaffirmer un rôle d'animation et de monitoring indispensable pour coordonner et entraîner l'ensemble du territoire.

Si nous obtenons l'ensemble de ces garanties de la part du Président et du Vice-Président - bilan, objectifs solides, gouvernance effective, animation renforcée -, alors oui, nous pourrons faire pencher du côté du verre à moitié plein celui d'un PCAET utile, piloté et à la hauteur de l'urgence écologique.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Je vais inviter, avec concision et précision, le rapporteur à vous répondre.

M. COLAS. - Je ne sais pas de quel côté penchera Céline CIEPLINSKI après ma réponse, mais je veux la remercier du fond du cœur car c'est bien la première fois que quelqu'un me reproche de faire trop court. Je pense même faire encadrer le verbatim du début de son propos : cela me permettra de contredire le Président et tous ceux qui me disent que, d'habitude, je fais trop long.

Sur les différents sujets évoqués, il y en a un que je ne veux pas évacuer, non pas pour le minorer, mais parce qu'il faut reconnaître quand des bourdes sont commises. J'ai déjà eu l'occasion de m'en excuser et je le fais à nouveau devant notre assemblée : il y a eu un bug répété dans l'association des élus de la commission ADT aux travaux conduits, en raison d'un problème dans les invitations.

En revanche, je ne peux pas accepter l'idée selon laquelle la collaboration n'aurait pas existé. J'ai moi-même participé, au fil des derniers mois, à plusieurs ateliers, dont celui auquel Céline CIEPLINSKI a été rattachée au dernier moment, et qui était, à ma connaissance, le dernier d'une série.

Je lui concède donc pleinement qu'elle a raison sur la forme et sur le fond. C'est une correction à apporter et des consignes ont été données à l'Administration afin qu'elle soit particulièrement vigilante sur l'organisation du circuit des convocations pour les différents temps collectifs de réflexion. C'est valable pour le PCAET, mais probablement aussi pour d'autres sujets.

En revanche, il y a eu un travail réel, notamment associant le CODEV, qui a été extrêmement présent tout au long des ateliers, de co-construction et des amendements apportés au PCAET.

Quel serait le risque de ne pas adopter ce soir ces amendements ? En réalité, le risque est limité. Je ne vois pas avec quelle cohérence politique on pourrait justifier un report. Nous constatons quotidiennement l'urgence du changement climatique : l'urgence de limiter ses effets par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'urgence aussi de nous y adapter. Reporter serait prendre le risque de ne pas être à la hauteur du moment.

Je concède volontiers que ce PCAET traduit une ambition qui se transforme progressivement en actions. Mais le Val d'Yerres Val de Seine, à lui seul, ne changera pas l'évolution du climat. Il doit néanmoins prendre sa part. Il n'y a pas de risque immédiat à attendre, mais il y aurait un problème de cohérence politique à dire que l'on peut temporiser.

Concernant les évolutions, les mesures et les évaluations des effets des actions entreprises, un certain nombre d'outils sont en cours d'élaboration. Nous savions, lors de l'adoption du PCAET, que nous pourrions engager certaines actions rapidement. Nous avions déjà des projets sur étagère, d'autres dans les tiroirs, susceptibles d'émerger. En revanche, sur le monitoring, l'inventaire et l'évaluation, c'est sans doute là que nous avions encore le plus de travail à faire et nous continuons à le faire.

Nous avons tout de même quelques éléments. L'un d'eux sera abordé dans la délibération suivante : l'état des émissions carbonées de notre intercommunalité en 2024. Un bilan intermédiaire sera produit au printemps prochain, notamment sur la base des données des délégataires, qui arrivent à cette échéance. Ce n'est pas une manière de se défausser de nos responsabilités, mais une contrainte objective.

Comme nous en avions convenu lors de la réunion dédiée de la commission la semaine passée, il faut progresser sur le monitoring et sur notre capacité à collecter et agréger des données qui existent déjà. Une grande partie des ambitions du PCAET ne relève pas directement des décisions de l'intercommunalité.

Concernant le tableau d'évolution des indicateurs évoqué, il existe et peut être transmis sans difficulté. Je partage l'idée que nous avons encore des progrès à accomplir sur le monitoring, mais nous avançons, comme en atteste, je le répète, la délibération suivante.

Sur l'hétérogénéité de la densité et du détail des objectifs, je partage le constat. Elle est liée au fait que nous pouvons être précis sur ce que nous maîtrisons directement. En revanche, nous ne sommes pas dans un système centralisé : il est compliqué d'assigner des objectifs chiffrés à des acteurs que nous ne dirigeons pas, ou à des secteurs échappant à la gestion publique.

Un exemple : les 2,8 M€ consacrés en 2026 par l'agglomération à la compétence GEMAPI seront intégralement fléchés vers l'adaptation, *via* le SYAGE. Cela ne transparaît pas suffisamment aujourd'hui, faute de monitoring agrégé, mais c'est bien la vocation même de cette compétence.

Oui, nous devons progresser dans l'agrégation des données. Mais nous ne pouvons pas fixer des objectifs chiffrés, détaillés à des acteurs qui ne dépendent pas de nous. Ma copropriété, par exemple, a voté - de haute lutte - des travaux de rénovation énergétique ambitieux permettant de réduire de 50 % la consommation énergétique. Ce n'est ni François DUROVRAY ni le Conseil communautaire qui ont pris cette décision. Nous pouvons être facilitateurs.

M. ALLOUCH.- Le Département !

M. COLAS.- Je ne désespère pas : maintenant que la décision est prise, François DUROVRAY contribue à l'exécution des travaux !

Sur l'animation, cela relève d'une logique similaire. Je ne crois pas sincèrement que nous soyons en recul, et j'espère que le renouvellement municipal de mars prochain ne se traduira pas par une baisse de l'ambition. Je ne crois pas non plus qu'il faille « embarquer » les communes : si je regarde ce qui se passe sur le territoire, chacune avec sa sensibilité et ses moyens, les préoccupations portées par le PCAET sont aujourd'hui largement partagées.

Les progrès à faire sur le monitoring et sur l'agrégation des données permettront sans doute à l'agglomération, même là où elle n'est pas compétente, d'être un aiguillon utile et vigilant pour contribuer à l'indispensable accélération.

M. le PRÉSIDENT.- Sans prolonger les débats, je me souviens qu'en 2021, lorsque nous avions lancé le PCAET, vous doutiez de notre capacité à faire de cet outil quelque chose de concret. Et je pense que, s'il fallait donner une image à l'époque, vous pensiez que le verre resterait vide. Je me réjouis que vous considérez aujourd'hui le verre à moitié vide et à moitié plein. On fait des progrès. J'ai le sentiment que notre agglomération est sur la bonne voie.

Je disais à des collègues tout à l'heure que je voyais l'ancien secrétaire général à la planification écologique, Antoine PELLION, qui me disait que, dans le marasme actuel au niveau national, on manque de visibilité. Il y a heureusement des collectivités locales qui continuent de s'engager sur la transition écologique de façon positive. Je crois pouvoir dire que c'est aussi le cas de notre territoire, et c'est l'objet de cette délibération.

Notre collègue Patrice GAUDUFFE voulait également intervenir sur le sujet.

M. GAUDUFFE.- Il ne me semble pas avoir eu les éléments de réponse à l'intervention d'Olivier CLODONG sur la possible éligibilité d'autres sites.

M. le PRÉSIDENT.- Olivier nous avait autorisés à ne pas répondre, mais apparemment c'est le cas ?

M. COLAS.- Oui, l'ensemble des bâtiments publics communaux et intercommunaux sont inclus dans le schéma. On peut difficilement donner des réponses à date sur les crédits qui seront mobilisables, parce qu'ils dépendent de décisions extérieures à nous. Je parlais de l'évaporation du fonds vert. Les crédits qui seront mobilisables auprès de l'ADEME pour financer les travaux liés à l'exécution de ce schéma. Tous les bâtiments publics communaux et intercommunaux sont inclus dans le périmètre du schéma.

M. GAUDUFFE.- Mon propos n'était pas tant sur les aspects financiers que sur les aspects techniques. Dans un premier temps, le périmètre avait été limité. D'autres bâtiments situés dans certaines communes - vous avez cité tout à l'heure Montgeron, Draveil, Vigneux, Crosne - ont été ajoutés au périmètre. Est-ce que, sur le plan technique, des bâtiments qui, dans une première analyse, n'étaient pas éligibles au raccordement à la géothermie...

M. COLAS.- D'accord, j'étais sur autre chose.

M. GAUDUFFE.- ... en particulier Yerres, peuvent désormais l'être compte tenu des études qui ont avancé ?

M. le PRÉSIDENT.- Je fais la réponse rapidement en disant qu'on a lancé un appel à manifestation d'intérêt, auquel quatre sociétés ont répondu, et qui montre le potentiel du territoire. Toutes les communes et beaucoup de collectifs - mais pas tous les collectifs - du territoire ont un potentiel de raccordement à la géothermie.

Il appartiendra à l'agglomération de proposer une prise de compétence, parce qu'aujourd'hui la prise de compétence n'est que sur une partie du territoire. Il faudra que ce soit sur l'ensemble du territoire, et ensuite voir de quelle façon lancer une procédure de mise en concurrence permettant à ces sociétés et à d'autres de se positionner, avec des puits de géothermie qui seront à des endroits à déterminer, des réseaux à déployer et des durées de délégation de service public. Tout cela est en cours de travail.

J'ai d'ailleurs posé la question à l'Administration lors de notre réunion hebdomadaire de savoir si c'est quelque chose qui peut être enclenché avant les échéances électorales. Ce n'est pas évident. Ce n'est pas pour faire un « buzz » dessus mais je pense qu'il est important de continuer d'avancer nonobstant les échéances électorales.

Si on a un potentiel « de dingue », si vous me permettez, c'est à un horizon très désirable pour l'ensemble du territoire et des habitants, et on a vraisemblablement la capacité d'agir de façon très positive. On n'a pas encore la carte précise, mais l'ensemble du territoire est concerné.

Romain COLAS évoquait la copropriété à Bouissy-Saint-Antoine, ainsi que l'intervention décisive que j'ai pu jouer, pour vous montrer l'exercice auquel on va être confronté dans les années qui viennent. On commence un travail sur les copropriétés dégradées à Épinay-sous-Sénart, et on va l'étendre à l'ensemble du territoire, mais c'est à Épinay que le travail a commencé. Malgré le travail que l'on engage, parfois les copropriétaires ont du mal, pour des raisons budgétaires ou de compréhension des dossiers, à s'engager.

Il faut que l'on fasse de l'ingénierie, que l'on mobilise les syndics et les conseils syndicaux pour les accompagner dans cette démarche. C'est un travail complexe, mais fabuleux, auquel on commence à s'essayer, avec des réussites et des échecs, mais cela avance. Je trouve cela très motivant.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Le verre était donc à moitié plein. Je vous remercie.

Mme CIEPLINSKI. - Parce que j'attends bien les documents.

V BILAN CARBONE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. COLAS. - Il s'agit d'estimer, à un moment donné, justement pour permettre de mesurer les évolutions, ce que sont les émissions de gaz à effet de serre issues de l'activité de l'intercommunalité, qu'il s'agisse de son périmètre réglementaire - c'est-à-dire des activités qu'elle exerce en propre - ou bien des activités opérées par des acteurs délégués.

Cette estimation, fondée sur l'année 2024, fait apparaître que l'agglomération émet 20 392 tonnes équivalent CO₂ pour son périmètre réglementaire, pour les compétences qu'elle exerce en propre. En revanche, si l'on étend ce bilan carbone à l'ensemble des compétences exercées en propre ou transférées - je pense à la collecte des ordures ménagères ou au fonctionnement de nos lignes de bus opérées par Keolis -, nous évaluons les émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2024 à 46 119 tonnes équivalent CO₂.

Mme CIEPLINSKI. - Je trouve dommage qu'on ne projette pas les quelques diapositives du rapport, qui sont très visuelles. On n'est pas obligé de chausser les lunettes, contrairement au diaporama précédent projeté, puisque le bilan des gaz à effet de serre comporte des carrés de couleur, c'est très parlant. Je trouve dommage qu'on ne prenne pas le temps de les regarder.

Cela dit, ce bilan carbone des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'agglomération a bien été réalisé ; la présentation date de septembre 2025 et porte sur les mesures 2024. On peut remercier le cadre réglementaire contraignant de l'article L229-25 du Code de l'environnement, qui prévoit un bilan tous les quatre ans avec un plan d'actions volontaire de réduction. Sinon, il y a une amende d'environ 50 000 €, voire 100 000 € en cas de récidive.

Merci aussi à la démarche volontaire réalisée par l'agglomération pour obtenir des subventions de l'ADEME dans le cadre de la démarche « Territoire engagé dans la transition écologique », ce qui nous permet d'avoir à la fois un diagnostic sur le périmètre réglementaire et sur le périmètre plus large.

Le périmètre réglementaire représente 20 392 tonnes de CO₂ sur les compétences de l'agglomération, y compris les compétences déléguées. Il est essentiel d'agir sur les leviers directs que sont les achats et les déplacements des agents.

Cela paraît encore plus intéressant - même si cela demande plus d'efforts - de travailler sur le périmètre élargi. Je me félicite que ce soit la valeur retenue en préambule du plan d'actions du PCAET : les 46 119 tonnes de CO₂, qui comprennent les compétences transférées des différents syndicats de déchets, le SIVOM et le SIREDOM, ainsi que Keolis pour le transport de bus. Je précise que, dans la délibération, page 26, il est fait mention du SIVOM, mais pas du SIREDOM, alors qu'il y a bien deux syndicats de déchets.

On voit que, sur ces 46 119 tonnes de CO₂, le premier levier, le premier émetteur, avec environ 17 000 tonnes, c'est la collecte et le traitement des déchets. 36 % des émissions sont liées, pour plus d'un tiers, à la collecte et au traitement des déchets.

Je le sais, vous le savez - c'est ma marotte. Je le sais et vous me le dites : on ne dirige pas les syndicats, mais je ne peux pas accepter un constat d'impuissance. Je pense qu'il faut vraiment peser pour aller vers des méthodes moins émettrices de gaz à effet de serre au sein de nos syndicats, SIVOM et SIREDOM.

On a aussi nos propres leviers car le meilleur déchet est toujours celui qui n'est pas produit. Il faut donc continuer à prévenir et réduire les déchets, ne pas renoncer, y compris sur le périmètre SIREDOM où l'on a un plan local, mais aussi sur le périmètre SIVOM, où les kilos par habitant sont supérieurs.

Je demanderai donc que l'on puisse, à partir de ce diagnostic et de ces émissions de gaz à effet de serre, travailler cette question de la collecte et de la gestion des déchets de manière volontariste et exemplaire. À ce titre, je rappelle que nous avons voté la charte des fleuves sans plastique il y a de cela des années, et pourtant, sur les tables, je retrouve des petites bouteilles en plastique. On voit encore qu'il y a un problème d'incarnation de nos objectifs de réduction des déchets, qui représente également le quart du budget de fonctionnement de l'agglomération et qui est en lien direct avec nos impôts locaux. Pour ma part, j'ai regardé, c'est 15 % de taxe foncière à titre personnel.

C'est vraiment un axe de travail qu'il faudra renforcer, parce que c'est gagnant d'un point de vue écologique et d'un point de vue économique également.

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a rien à rajouter. Nous sommes d'accord.

Je vous propose de donner acte de ce bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire et des marges de manœuvre que nous avons encore sur un certain nombre de sujets, y compris sur les bouteilles d'eau, puisqu'on l'évoque à chaque réunion. Je ne sais plus comment faire.

(Il est donné acte de la présentation du bilan carbone des émissions de gaz à effet de serre.)

VI CHARTE "ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU BTP" DANS LES NOUVEAUX PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

M. ALLOUCH.- En lisant le rapport, je retrouvais des termes comme PCAET, SPASER, charte LUD, NPNRU.

Si quelqu'un rejoint le direct à ce moment-là, il pourrait se demander dans quelle langue nous nous exprimons. Il sera important, à un moment donné, de clarifier, d'établir un lien direct avec nos concitoyennes et concitoyens, et d'adopter des acronymes ainsi qu'un langage accessibles à tous.

S'agissant de la charte économie circulaire du BTP - vous le savez ou pas encore -, les trois quarts des déchets produits sur le territoire national proviennent du BTP. Forcément, la question du traitement

des déchets du BTP est un enjeu majeur. Vous le savez, sur l'agglomération, quatre projets de renouvellement urbain sont en cours, et cela représentera, d'ici 2035, 270 000 tonnes de déchets issus de la démolition. Demain, pour reconstruire, nous aurons besoin d'environ 200 000 tonnes de matières.

L'enjeu de cette charte est de poser un premier levier de réflexion et d'action en lien avec les bailleurs sociaux et les acteurs du BTP, afin de mettre en place une méthodologie qui nous permettra de nous assurer que, culturellement, financièrement et du point de vue environnemental, la question du réemploi des déchets est bien prise en compte. Nous avons déjà des acteurs, notamment CDC Habitat à Épinay-sous-Sénart, qui sont dans cette logique, mais aussi d'autres acteurs du bâtiment et de l'aménagement, car les aménageurs sont également dans la boucle. Tout cela est coordonné par un OPCU, qui permet de coordonner les actions et, à terme, d'organiser la gestion des déchets.

Ce qui sera démolie, la terre qui sera excavée, le bitume qui sera cassé pourront être utilisés dans les opérations urbaines : c'est l'objectif à atteindre.

Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter cette charte, qui sera signée par le Président et les maires concernés par les projets de rénovation urbaine. Si l'on pousse plus loin la réflexion de cette charte, demain les communes pourront elles-mêmes être pleinement actrices de cette économie circulaire.

Le principe est simple, éminemment complexe à mettre en œuvre car de nombreux sujets s'ouvrent devant nous. Mais *a minima*, cette charte a le mérite de poser le débat.

Monsieur le Président, l'agglomération, dans le cadre de cette charte, a été mise en avant par la Région Île-de-France, ce qui permet de montrer que le travail effectué par les services - que je veux remercier car la technicité est assez pointue - est déjà valorisé dans le cadre des appels à projets portés par la Région Île-de-France.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme CIEPLINSKI. - Merci. Je sens une pointe d'agacement, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT. - Nullement. Mais il faut que l'on garde du temps pour l'action.

Mme CIEPLINSKI. - L'ordre du jour a été fixé et validé par vos choix, Monsieur le Président. Il y a beaucoup de points sans débat. Il faudrait des ordres du jour plus allégés pour que ce soit humainement plus digeste.

M. le PRÉSIDENT. - Allez-y, chère collègue. Je ne pense pas vous avoir reprise, y compris sur des interventions qui ont pu être jugées longues par certains.

Mme CIEPLINSKI. - Je vais donc volontairement faire court et concis. Sur cette charte économie circulaire du BTP dans les nouveaux projets de renouvellement urbain, je veux dire que c'est une ambition majeure, structurante, avec un objectif écologique au carré, comme tout ce qui touche aux déchets, mais aussi un objectif économique, puisqu'elle peut développer des filières et créer des emplois locaux. C'est ainsi que je veux la voir.

Le support méthodologique est passionnant. Je félicite les services pour ce travail. Je sais que c'est une ambition de longue durée et que les leviers ne sont pas directs. C'est très technique, les agents ont recours à des cabinets de conseil, la collectivité aussi, parce que c'est un domaine éminemment technique. Il y a Neo-Eco et Egis Cycle Up. Une part de moi a toutefois été un peu effrayée par le nombre d'interlocuteurs et par les enjeux de coordination, de pilotage et de contrôle. A-t-on vraiment les épaules pour piloter l'ensemble avec autant de cabinets d'études et de conseils ?

L'ambition est forte sur nos différentes opérations de renouvellement urbain, qui sont majeures. En revanche, malgré une lecture attentive, je n'ai pas trouvé très clair, en fonction des calendriers des

opérations, dans lesquelles nous pourrons réellement intégrer cette ambition dès la conception, et dans lesquelles il est déjà un peu trop tard. Je ne sais pas si je suis claire. Ce n'est pas explicite dans les documents de savoir quel effet levier on a réellement selon le calendrier de chaque opération : est-ce encore au stade de la conception ? Est-ce que les cahiers des charges, les CCTP et les CCAP pourront intégrer ces ambitions, opération de renouvellement urbain par opération ?

Pour la qualité du débat démocratique et au regard de l'importance de cette démarche volontaire, je pense qu'il est important d'avoir cette visibilité.

M. ALLOUCH. - Dans le détail, je n'ai pas la capacité de donner un calendrier précis. D'autant que pour beaucoup de bailleurs sociaux, c'est déjà en partie engagé. J'ai cité CDC Habitat, mais je peux aussi citer Vilogia et ICF. Je suis moins à l'aise pour répondre concernant les autres bailleurs, n'ayant pas en tête l'ensemble des situations communales.

En revanche, les aménageurs, notamment Citallios, engagé sur trois opérations, et GPA sur la quatrième, ont déjà intégré cette réflexion.

Sur le nombre d'acteurs, l'agglomération n'a pas forcément les épaules, mais elle a le cerveau. C'est précisément l'enjeu de l'OPCU, qui est chargé de coordonner l'ensemble des parties prenantes.

Concernant le calendrier, certaines opérations ont déjà commencé. À Épinay, les premières démolitions de CDC ont débuté dans le cadre du NPNRU. Dans d'autres communes, les projets sont plus avancés. Les opérations engagées avant cette réflexion n'y sont pas intégrées. Cette démarche est très récente. Aujourd'hui, une commune en Île-de-France est très avancée sur ce sujet, c'est Plaine Commune. En Essonne, globalement, les territoires sont à peu près au même niveau.

Ce soir, en adoptant cette charte avec la reconnaissance de la Région Île-de-France, nous passons en pole position parmi les agglomérations avancées sur ce sujet. Beaucoup reste à construire, y compris sur la mise en place opérationnelle de l'économie circulaire du BTP. Cela va prendre du temps. Nous sommes dans une véritable transformation. On n'est même plus seulement sur la transition écologique.

Vous avez évoqué les volets économique et environnemental ; il y a aussi un levier sociétal. L'idée est d'embarquer tout le monde et de comprendre à quoi servent les matériaux issus des démolitions, où ils vont et d'où viennent ceux qui arrivent sur le territoire. Cela permet de raconter une histoire à l'ensemble de la population et de renforcer la prise de conscience collective sur la question des déchets. Nous sommes sur du « méta-déchet », sur les volumes les plus importants, les plus lourds.

Vigneux avance déjà sur cette question ; Marcoussis dispose d'un espace dédié. Cela commence à se structurer car il y aura à un moment la question des espaces de stockage et de traitement. Aujourd'hui, trop souvent, les déchets partent à l'autre bout du monde par cargo, sont transformés et reviennent ici. En termes d'émissions de CO₂, le coût est énorme.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Je soumets à votre approbation cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

VIII APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) ET DU PLAN PARTÉNARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGID) DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Mme GARNIER. - La conférence intercommunale du logement (CIL) a été créée en 2019 sur notre territoire pour assurer une gouvernance partenariale, à la fois stratégique et opérationnelle, en matière d'attribution de logements sociaux locatifs.

Pour mettre en œuvre la loi ALUR, renforcée par la loi ELAN, notre Communauté d'agglomération est tenue d'élaborer deux outils stratégiques structurants dans le cadre de la CIL :

- la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- le Plan Partenarial de Gestion des Demandes d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Après validation du document-cadre par le Conseil communautaire en 2021, les travaux d'élaboration de la CIA et du PPGDID ont été conduits avec le bureau d'études Espacité. Ces travaux ont permis de dresser un diagnostic du parc social du territoire et de définir les objectifs d'attribution, hors quartiers politique de la ville, pour les ménages issus du premier quartile et pour ceux devant être relogés dans le cadre de nouveaux programmes de rénovation urbaine.

Concernant la CIA, qui formalise les orientations stratégiques en matière de répartition de l'offre de logements sociaux et de mixité sociale, un document partenarial a été élaboré pour six ans entre la Communauté d'agglomération, les communes, les bailleurs sociaux et les réservataires de logements.

Après concertation avec l'ensemble des partenaires, il a été décidé de territorialiser les objectifs d'attribution hors quartiers politique de la ville par commune.

Pour rappel, ce choix de territorialisation a été approuvé par le Conseil communautaire en avril 2025.

Le PPGDID, quant à lui, vise à améliorer l'accueil, la formation et le suivi des demandeurs, dans une logique de transparence et d'équité. Une grille de cotation des demandes de logement social sera mise en place, élaborée en concertation avec les bailleurs, communes, services sociaux, associations, le CCAS et, bien sûr, notre Communauté d'agglomération. Ce PPGDID fera l'objet d'une évaluation partagée avant sa généralisation.

La SIL, réunie en séance plénière en présence de Madame la Préfète le 14 octobre 2025, a approuvé la CIA et le PPGDID à l'unanimité des membres représentés.

Pour finaliser le processus de validation, le Conseil communautaire doit approuver :

1. la CIA, incluant la territorialisation des objectifs d'attribution hors quartiers politique de la ville par commune pour les publics du premier quartile et les relogés du NPNRU
2. le PPGDID, incluant l'application d'une grille de cotation des demandes de logement social.

Cette approbation permettra de signer les documents et de mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de la CIA et du PPGDID à partir du 1^{er} janvier 2026.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme CIEPLINSKI. - Merci Madame la Vice-présidente pour cette présentation.

Nous faisons face à une crise du logement social sans précédent. En France, près de 2,8 millions de ménages attendent un logement pour seulement 380 000 attributions annuelles. Selon la Fondation pour le logement, 350 000 personnes sont sans abri. La situation est catastrophique.

J'ai bien entendu tous les aspects réglementaires de ces deux documents, dont je ne répéterai pas ici les sigles, mais je souhaite souligner que, face à une demande croissante et une offre limitée, la solidarité entre communes est vraiment indispensable. La transparence dans la gestion et l'attribution, la mixité sociale et la diffusion des ménages vulnérables sur l'ensemble du territoire, pas dans les mêmes quartiers pour ne pas faire des ghettos, sont essentielles.

Nous soutenons pleinement l'esprit de ces deux documents, qui visent à mieux répartir les logements et à renforcer l'effort solidaire au niveau intercommunal.

J'ai cependant une question très simple : il est indiqué dans la délibération que le Bureau communautaire a été consulté. Pour des raisons de transparence et de débat démocratique, serait-il possible de connaître la position des maires des différentes communes sur ce sujet ?

M. le PRÉSIDENT.- Je précise que cette question concerne l'organisation du débat, pas le fond de la délibération. Comme dans toute collectivité, les dossiers sont présentés au Bureau communautaire avant d'être soumis au Conseil communautaire, mais il n'y a pas de vote formel à ce stade.

Cette assemblée est publique et permet les expressions et les votes. Sur cette délibération, la commune de Yerres a déjà exprimé sa position. Olivier CLODONG souhaitait intervenir pour une explication de vote avant le vote proprement dit.

Y a-t-il d'autres interventions avant cela ?

M. DAMIATI.- Ce n'est pas une explication de vote, car je voterai favorablement, mais pour répondre à Mme CIEPLINSKI : des discussions ont lieu entre nous avant que cette assemblée ne délibère.

Je souhaite simplement rappeler qu'il existe souvent une dichotomie entre les propos tenus ici et ceux tenus dans nos conseils municipaux. On regrette le manque de production de logements sociaux, mais les discours dans nos villes sont parfois différents. Par exemple, les garanties d'emprunt peuvent être débattues différemment en conseil municipal.

Je suis d'accord avec vous : le logement social est un vrai sujet qu'il faut traiter. Cette délibération va dans ce sens. J'aimerais parfois entendre les mêmes positions dans nos conseils municipaux.

M. CLODONG.- Pour une explication de vote et en réponse à Mme CIEPLINSKI : la position de Yerres est connue. Nous contestons les pourcentages de réattribution, notamment les 39 % pour Yerres. Il était possible de procéder autrement. Yerres a accepté de participer selon un pourcentage raisonnable que nous avions proposé, mais le conseil a refusé. Notre position reste donc inchangée. Les élus de Yerres voteront contre cette délibération.

Mme GARNIER.- Il y a deux délibérations.

M. le PRÉSIDENT.- La première délibération concerne la CIA, la seconde le PPGDID.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 9 voix contre de M. CLODONG avec pouvoir de M. DUPONT-AIGNAN, M. CARBONNET avec pouvoir de Mme FALCONNIER, M. GAUDUFFE, Mme LAMOTH avec pouvoir de Mme BOUGEROL, M. LEROUX avec pouvoir de M. ROUSSEAU NUSBAUM.)

La seconde délibération porte sur le PPGDID.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IX CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI « NOUVEL'R »

Mme BENAHMED.- Comme vous le savez, jusqu'à présent les activités d'EBE Nouvel'R étaient majoritairement orientées vers la restauration et le surcyclage. Afin d'améliorer le fonctionnement de l'activité et les conditions de travail des salariés, il est proposé de soutenir la structure dans l'acquisition de nouveaux matériels plus modernes et adaptés à leurs besoins.

L'entreprise souhaitant élargir son rayonnement sur le territoire, notamment en déployant de l'activité de livraison de produits issus de matières récupérées, il est proposé de financer l'acquisition par Nouvel'R de vélos cargos électriques et j'en profite pour saluer Valérie RAGOT qui m'a appelée pour soutenir la démarche.

Cet investissement s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la charte de logistique urbaine durable adoptée par délibération de la Communauté d'agglomération en date du 7 novembre 2023, qui prévoit notamment de développer le report modal et d'accompagner le déploiement de la cyclologistique durable sur le territoire.

Il convient également de préciser que la Communauté d'agglomération est systématiquement engagée dans le cadre de son plan d'action de développement économique, approuvé le 13 février 2025, pour soutenir les initiatives économiques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en raison notamment de l'impact social et territorial de ce type de projet.

J'en profite pour remercier Bruno GALLIER.

La subvention de la Communauté d'agglomération, d'un montant de 11 911 €, est établie selon le plan de financement dont vous avez déjà eu connaissance.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de soutenir financièrement l'entreprise à but d'emploi (EBE) Nouvel'R dans le cadre du développement de ses activités sur le territoire et de signer la convention permettant l'octroi de cette subvention à l'EBE. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Nous vous remercions, chère collègue.

Mme CIEPLINSKI.- Je tenais à féliciter et valoriser les quatre années d'engagement de l'agglomération, des villes, des agents et des bénévoles dans le véritable parcours du combattant que nous avons toujours soutenu au niveau du groupe du Rassemblement des élus de gauche et écologistes.

La naissance de cette entreprise à but d'emploi n'est en réalité que le point de départ d'un nouveau chemin. Un chemin encore long, mais qui est le fruit de quatre années de gestation patiente et acharnée. Elle employait 16 salariés en juillet 2025, ce qui constitue déjà une réussite remarquable. Par ailleurs, ses activités de restauration et de surcyclage présentent un réel intérêt.

Le développement de ces nouvelles activités, ainsi que l'élargissement de son rayonnement, s'inscrivent pleinement dans les objectifs écologiques poursuivis, notamment à travers l'acquisition de vélos cargos électriques. À ce titre, je comprends que Valérie RAGOT incarne le vélo au sein de cette assemblée, en cohérence et en alignement avec la charte de logistique urbaine durable.

Je tiens sincèrement à valoriser et à féliciter l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la concrétisation de ce projet.

Je souhaite néanmoins poser une question. Comme je l'ai toujours fait, c'est sous le signe de la transparence que j'assume mon rôle d'élue minoritaire au sein de cette instance, d'autant plus que nous sommes réunis pour l'avant-dernier conseil. En début de mandat, deux projets et deux territoires avaient été envisagés pour l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » : Épinay, ainsi que le secteur de l'Oly, à cheval sur Montgeron et Vigneux.

Aujourd'hui, par souci de transparence et afin de rendre compte, je souhaiterais comprendre pourquoi ce projet a nécessité quatre années de travail aussi soutenu et pour quelles raisons l'autre projet n'a finalement pas abouti.

Mme BENAHMED.- Merci de poser cette question. Je vais répondre en toute transparence. Comme vous l'avez dit, ces quatre années ont été un travail acharné. Quand je dis « quatre ans de travail acharné », cela sous-entend l'expérimentation, la découverte, l'appréhension et l'opérationnalité du projet.

On s'est rendu compte très vite, notamment avec Patricia DAS NEVES, dont je salue la mission et l'engagement, chargée de mission à l'époque et financée par l'agglomération, qui aujourd'hui travaille

aux côtés de la ville d'Épinay, que pour elle, c'était totalement ingérable de pouvoir porter le projet à la fois sur la Plaine des Cinéastes et sur l'Oly.

Quand je dis « ingérable », cela veut dire avec l'ensemble des services concernés, notamment le service emploi. On s'est rendu compte qu'il y avait énormément de travail de terrain, énormément de travail de réflexion, énormément d'opérationnalité sur le projet, ce qui a rendu, malheureusement - et je le regrette -, très compliqué de gérer les deux projets avec l'engouement, la passion et l'envie de faire réussir.

Je pense que tout le monde en était fort conscient au démarrage, il s'agissait de s'assurer que le projet puisse fonctionner. Je ne dis pas qu'Épinay a essuyé les pots cassés mais presque ; on s'en rend bien compte aujourd'hui.

Il est important d'agir avec une forme de maturité et de responsabilité par rapport à nos engagements et au soutien.

Non, le projet de l'Oly n'est absolument pas planté ou mis à l'eau. Il se servira et tirera des leçons de ce qu'il s'est passé à la Plaine Les Cinéastes et dans le cadre du prochain mandat, que je sois encore là ou pas, mais je serais ravie, si je n'étais pas là, en tant que citoyenne engagée, de pouvoir accompagner la personne qui sera à ma place pour pouvoir réaliser cette belle opération, cette belle entreprise à but d'emploi à l'Oly.

M. ALLOUCH.- Ce que je vais dire n'a strictement rien à voir avec la délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Cela ne me rassure pas du tout.

M. ALLOUCH.- Je commence par remercier les services de l'agglomération qui, dans la première minute du montage de Territoire Zéro Chômeurs, ont répondu présents.

On sait les difficultés pragmatiques et opérationnelles, politiques qu'on a eues, pas ici à l'agglomération mais à l'échelle nationale. Il fallait se battre tous les jours.

Président, vous êtes le bienvenu au NFP qui vous remercie car grâce à votre implication, aussi - je le dis clairement -, cela ne fonctionne pas s'il n'y a pas le président.

D'autres départements ont vu leurs dossiers rejetés parce que la présidente du Conseil départemental ne veut même pas entendre parler de Territoire Zéro Chômeurs.

On a un sujet d'acculturation sur la question du rôle et de l'emploi. Pour casser cette idée de l'assistanat dans les quartiers, on propose des emplois à des gens considérés comme inemployables. On démontre que ce n'est pas qu'ils sont fainéants, mais qu'ils n'ont pas les possibilités de travailler. C'est donc possible sur ce territoire, voire même sur les 80 autres territoires à l'échelle du pays.

Le projet à long terme est en danger. Aujourd'hui, certains groupes politiques ne souhaitent pas la continuité du Territoire Zéro Chômeurs. Il faut que l'on se dise les choses franchement.

Le projet vit parce qu'il y a une volonté politique ici, au Département et à l'échelle nationale. Je rappelle que dans le discours de politique générale de Michel Barnier, il ne cite qu'un seul dispositif : Territoire Zéro Chômeurs.

C'est vrai pour ce qui est du BTP, il y a une question de transformation et d'évolution. Et vous, Monsieur le Président, qui êtes plutôt de droite, vous êtes en capacité d'accompagner ces gens en transformation aussi. Bienvenue au LFP.

Et puisque nous sommes à la fin de l'année et à une encablure de la fin du mandat, quand je regarde les délibérations que nous passons ce soir en Conseil communautaire, on peut se dire qu'on n'a pas été assez loin, mais si je fais un flash pour la fin du dernier Conseil communautaire ou l'avant-dernier

de la mandature précédente, celui qui se serait endormi en 2019 et se réveillerait en 2025 se demanderait ce qu'il s'est passé dans cette affaire. Nous avons tous pris conscience de la nécessité de la transformation écologique et sociale. C'est ce que nous avons fait pendant tout ce mandat, chers collègues.

Je voulais vous remercier d'avoir voté positivement, quand on vous l'a demandé, sur la question du Territoire Zéro Chômeurs. On remercie le Président et l'Exécutif pour avoir soutenu aussi ces questions.

Évidemment, on pourrait faire mieux, on pourrait faire plus, mais en termes de mentalité et de culture, il y a une vraie révolution culturelle qui s'est passée sous votre égide, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Heureusement qu'Hibernatus n'est plus là.

Je vais soumettre au vote cette délibération. En précisant qu'au-delà des problèmes rappelés par Faten, nous avions un vrai sujet par rapport à l'Oly, pour répondre à la question de Céline CIEPLINSKI. C'était indiqué en filigrane par Damien. On a déjà passé aux forceps le dossier d'Épinay, compte tenu de l'appréciation supra-communautaire et nationale de ce type de projet.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

X PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE (PICS)

M. le PRÉSIDENT. - Il s'agit d'un nouveau document, auquel nous devons nous conformer dans le cadre d'une obligation réglementaire. Seules deux diapositives ont été présentées. Aussi, si vous pouviez transmettre l'ensemble des slides par courriel à l'issue de ce Conseil communautaire, cela permettrait à chacun de prendre pleinement connaissance de ce document, particulièrement dense.

Celui-ci vise à organiser l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité de rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Il s'agit d'un document cadre, destiné à nous permettre d'agir efficacement en cas de crise. Je pense d'ailleurs que j'aurai terminé mon intervention avant que les slides ne nous parviennent.

C'est un document qui doit vivre au-delà de son approbation par le Conseil communautaire et vivre par les maires des différentes communes et les services des différentes communes. On a vu que l'exercice Hydrose qui s'est déroulé était utile pour voir notre capacité à agir et les failles qu'il y avait dans nos organisations.

Je vous propose de débattre de cette délibération.

Mme CIEPLINSKI. - Je voulais poser plusieurs questions. D'une part, dire que je suis convaincue que ce document, qui semble être une contrainte réglementaire pénible au vu de la rédaction du préambule, qui dit que « la quasi-totalité des établissements publics de coopération à fiscalité propre ont jusqu'au 26 novembre 2026 pour se conformer à l'obligation », est effectivement contraignant pour nous.

Puisque chacune des communes de notre territoire dispose déjà d'un plan communal de sauvegarde, face aux aléas actuels, face aux risques auxquels nous sommes exposés, je trouve que c'est une compétence essentielle de sauvegarder la population et que c'est une compétence essentielle pour l'intercommunalité de coordonner et de fournir des ressources.

La coordination et le fait de fournir des ressources est vraiment indispensable.

J'étais un peu étonnée à la lecture du plan et j'aurai besoin d'éclaircissements sur la cartographie des risques. Je ne vais pas lire les 23 risques qui font peur, mais qui nous concernent tous.

Certains risques sont indiqués « NC » pour deux communes en particulier. Je traduis « NC » par non communiqué, et pas « non exposé ».

Je me suis posé la question de savoir pourquoi il n'y avait pas de communication sur trois communes que sont Crosne, Draveil et Vigneux pour lesquelles il y a énormément de risques non-communiqués au niveau de la cartographie des risques majeurs sur le territoire Val d'Yerres, Val de Seine, c'est-à-dire : inondation, rupture, mouvement de terrain, tempête, pollution de l'air et de l'eau, nucléaire, industriel, transport, tremblement de terre, attentat, terrorisme, ferroviaire, sanitaire, pandémie, etc.

Il y en a beaucoup où il n'y a pas de communication et je voudrais connaître la raison. Je souhaiterais comprendre pourquoi, dans cette délibération, il est indiqué que l'ensemble des communes - et je m'en félicite - est bien doté d'un PCS, alors que dans le programme d'actions du PCAET, il est mentionné que deux communes sur les neuf n'en disposent pas encore. Je sollicite donc un éclairage sur cette incohérence.

Enfin, j'ai trouvé la situation assez cocasse : féliciter l'agent qui est parvenu à citer Schopenhauer dans un document qui, selon moi, devrait être particulièrement concis et résolument axé sur la sauvegarde. J'ai été quelque peu surprise d'y trouver une citation philosophique de Schopenhauer dans un document relatif à la santé.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas répondre à votre question.

Les plans communaux de sauvegarde ont été compilés. Si vous le souhaitez, nous pourrons apporter des précisions hors séance sur les communes et les documents. C'est un document qui est appelé à évoluer et à vivre. J'espère qu'on s'améliorera.

Vous savez, l'exercice Hydrose qui s'est tenu il y a quelque temps sur les crues de la Seine, chapeauté par la Préfecture de Police de Paris, a oublié d'associer l'intercommunalité alors même que nous avions des équipements dans l'exercice soumis à la crue.

M. COLAS.- Elle avait aussi oublié le SYAGE.

M. le PRÉSIDENT.- Oui. En tant que Président de département et Président d'agglomération, j'ai fait des remontées aux services de l'Etat pour rappeler que nous devons tous être autour de la table et que nous avons tous des missions à conduire dans ces situations de crise.

Le fait que ce document existe est déjà une première étape importante, sur laquelle ceux qui l'ont écrit et ceux qui succéderont pourront se référer pour faire face de façon plus efficace aux crises. Après, il doit s'améliorer.

Mme CIEPLINSKI.- Sur la communication des risques qui ne sont pas identifiés sur les trois communes, les maires peuvent peut-être répondre si vous ne pouvez pas, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Mais vous ne savez pas sur quel sujet...

Mme CIEPLINSKI.- Si, je peux vous retrouver l'ensemble des sujets.

M. le PRÉSIDENT.- Le Directeur Général des Services, et je me fais son interprète, m'indique que dans leur plan communal de sauvegarde, le risque n'a pas été coté.

Mme CIEPLINSKI.- Ce n'est pas « non communiqué », c'est « non coté ». Très bien.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Nous allons pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIII APPLICATION DE LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET DE LA

REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE

M. le PRÉSIDENT. - Le dernier point de cette séance concerne l'application de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la consommation d'eau potable.

Mme COTTE. - Merci Monsieur le Président.

Au début de 2025, lorsque nous avons indiqué les tarifs de l'eau potable, nous avons expliqué que deux redevances existantes avaient été reconfigurées et transformées en trois redevances :

- l'une porte sur la performance des réseaux d'eau potable,
- la deuxième sur la consommation d'eau potable,
- la troisième sur la performance des réseaux d'assainissement.

Cette troisième redevance, celle sur la performance des réseaux d'assainissement, ne sera pas abordée ce soir car elle est déterminée par les indicateurs de performance de ces réseaux et sera calculée et votée par le SYAGE.

Nous allons donc nous concentrer sur les deux premières.

La performance des réseaux d'eau potable porte sur la performance des réseaux, mais aussi sur la connaissance de ces réseaux.

Elle est fixée par un tarif qui comporte une part fixe affectée d'un coefficient de modulation. La part fixe est fixée par le comité de bassin à 0,148 € HT/m³.

Le coefficient de modulation qui dépend de la performance du réseau avait été fixé l'an dernier à un taux très bas, le taux plancher uniforme pour toutes les collectivités. A partir de 2026, il devait être basé sur la performance des réseaux, dont nous avons vu que, lors de la présentation des résultats du service d'eau, elle n'était pas optimale.

Il ne faut pas s'étonner que ce coefficient de modulation augmente significativement pour 2026 et sera porté à 0,74.

Cela donnera une redevance sur la performance des réseaux de 1,1095 € HT/m³. Une hausse très sensible, par bonheur, si j'ose dire.

S'agissant de la redevance sur la consommation d'eau potable, elle baisse significativement cette année : de 0,46 € elle passe à 0,34 € pour les cinq exercices à venir. Comme cette redevance prime en termes de coûts sur l'autre, cela fait une petite baisse en cumul.

Il vous est demandé d'approver ces tarifs, sachant que je vois mal où est la marge d'appréciation pour nous.

M. le PRÉSIDENT. - L'appréciation oui, mais la négociation, non. Merci.

Cela va appeler des débats courts !

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

M. CARRÈRE. - Je suis désolé, je ne vais pas forcément faire court. C'est un sujet qui m'intéresse beaucoup.

Dans le préambule, je ne l'avais pas dit tout à l'heure parce que M. DAMIATI a lâché un scud, mais il est parti. Je le dis pour que ce soit enregistré. En principe, on n'importe pas trop de problématiques des communes au conseil communautaire, mais on peut le faire aussi.

Je voudrais lui dire, mais vous lui répéterez, qu'au Conseil municipal, il faut qu'il soit attentif et concentré à ce que disent les élus, ça lui permettra de mieux comprendre les positions des uns et des autres.

M. le PRÉSIDENT.- Personne n'était visé.

M. CARRÈRE.- Si.

M. le PRÉSIDENT.- Vous vous êtes senti visé ?

M. CARRÈRE.- Non, pas du tout.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur DAMIATI n'était pas concerné.

M. CARRÈRE.- Je le connais.

Nous examinons aujourd'hui une délibération importante car elle touche directement au service public de l'eau et, *in fine*, le portefeuille de nos habitants, puisque c'est le choix de la collectivité. Permettez-moi, au nom du groupe Rassemblement de la gauche et des écologistes, d'exprimer plusieurs réserves et observations sur les nouvelles redevances proposées.

Je remercie très sincèrement, en premier lieu, notre collègue rapporteur pour son exposé détaillé et précis. Commençons donc par un point de fond.

Oui, la réforme nationale des redevances de l'eau s'impose à toutes les collectivités, cependant ce n'est pas parce qu'une décision vient de l'État que nous devons nous contenter de la subir sans nous interroger sur sa mise en œuvre locale. Les documents fournis indiquent que le coefficient de performance du réseau d'eau potable passe de 20 centimes en 2025 à 0,74 en 2026, partant d'un forfait dit « en borne basse » à la réalité du réseau.

Mais la note annexe qui devait être distribuée dans les documents, je ne l'ai pas trouvée dans l'ensemble des documents, pourtant nous en avions à foison. Nous n'avons donc pas pu étudier les données théoriquement fournies par l'Agence de l'eau comme c'était indiqué dans la note pour apprécier la réalité du calcul qui a été fait.

Cela représente une augmentation de 544 %. C'est un bond considérable, vous l'admettrez. Il reflète un état de nos réseaux que nous aurions dû mieux anticiper. Ce n'est pas faute d'en avoir parlé régulièrement ici dans cette assemblée.

On nous explique que 2025 était une année de transition, certes. Mais je veux rappeler que ce coefficient repose sur la connaissance du réseau et sa performance. Or l'évolution brutale montre surtout que notre collectivité manque encore de maîtrise patrimoniale du réseau, comme je l'ai exprimé au dernier Conseil communautaire, donnée pourtant essentielle à la gestion durable de l'eau.

La redevance performance explose donc de 544 %. Ainsi, entre 2025 et 2026, cette redevance passe de 0,017 €/m³ à presque 0,11 €/m³. Certes, cela paraît minime, mais comme l'indique la note, c'est bien une augmentation de 544 %.

Bien sûr, la redevance consommation baisse et c'est vrai, mais le message envoyé aux habitants n'est pas clair. Comment expliquer que la redevance censée mesurer la performance augmente autant ? Cette hausse spectaculaire, même compensée par ailleurs, pose question.

Comment a été évalué le réseau ? Quels critères exacts produisent ce coefficient de 0,74 ? Les investissements réalisés ces dernières années pour améliorer la situation étaient-ils adaptés et surtout pourquoi ne voit-on pas les effets de ces investissements dans les indicateurs qui déterminent cette redevance ?

Soyons honnêtes, la baisse globale du tarif de 5,76 % n'est donc pas le résultat d'une bonne gestion locale, dommage, mais la conséquence mécanique d'un tarif national fixé par le code de l'environnement qui impose la redevance consommation à 0,34 €/m³ jusqu'en 2030, espérons-le ; cela sans compter la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement, calculée et délibérée désormais par le SYAGE, maintenant par le SIAAP, m'a informé le Vice-Président tout à l'heure. Peu importe, nous verrons ce que cela donne. Nous aurions donc pu mieux faire avec un accent sur la performance du réseau d'eau potable.

D'ailleurs, je note qu'à Holnon dans l'Aisne, la collectivité a décidé de ne pas répercuter la redevance sur l'usager et a sollicité la SAUR pour qu'elle déploie un plan d'actions exigeant à un niveau de performance du réseau élevé.

Notre débat aurait pu être l'occasion de présenter un plan pluriannuel clair de renouvellement des réseaux, une stratégie d'amélioration du rendement, un calendrier des études de connaissance du réseau et des engagements chiffrés pour faire baisser ce coefficient dans les années à venir. C'est peut-être un autre débat, mais on nous demande donc d'approuver un tarif sans avoir une vision claire des efforts que la collectivité compte mener pour corriger nos réseaux là où ils sont insuffisamment performants.

Chers collègues, nous ne contestons pas la nécessité d'une fiscalité plus juste ni l'objectif d'une meilleure gestion de l'eau. Bien au contraire, et à n'en pas douter, ce sujet sera au cœur des débats des prochaines élections locales et des choix que devra faire notre agglomération d'ici à 2030.

Nous refusons de donner un blanc-seing à une délibération qui, derrière des apparences positives, révèle les faiblesses que je viens d'évoquer. Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe s'abstiendra, non pas par posture, mais par exigence ; exigence de transparence, d'ambition et de cohérence dans la gestion de ce bien commun essentiel qu'est l'eau. Merci.

Mme COTTE. - Je ne pense pas que nous ayons tenté de présenter avantageusement la délibération. Nous avons dit que, par bonheur, l'une des redevances diminuant, cela nous permettait d'équilibrer le mécanisme.

Sur les raisons de la hausse très conséquente de la redevance de la performance des réseaux, je conteste la connaissance patrimoniale. Nous avons hérité, au moment où nous avons regroupé les contrats en un seul, de données qui n'étaient peut-être pas justes. La performance des réseaux était bien connue sur certains secteurs, moins sur d'autres. Là où elle était bien connue, elle n'était pas justement appréciée.

Le travail est en cours pour stabiliser la connaissance patrimoniale du réseau.

Nous sommes conscients que cette performance s'est dégradée. Certaines circonstances, notamment des problèmes de comptage, expliquent ces dégradations. Nous espérons fortement que les performances remonteront.

Je ne sais pas dans quelle proportion par rapport à nos objectifs mais, en tout état de cause, on a bon espoir que ce coefficient modulateur baisse à l'avenir.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Je m'inscris totalement dans les propos tenus par Christine COTTE.

On avance, même si tout n'est pas encore parfait, mais la reprise en main par l'agglomération de ce sujet nous permet de progresser mois après mois, année après année, mais il reste encore du travail.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI.)

❖ ❖

⊕ Motion relative à la fermeture du service de maternité de l'hôpital privé Claude Galien

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer à l'examen de la motion concernant l'hôpital de Claude Galien à Quincy-sous-Sénart et du projet de son propriétaire, Ramsay, de fermer la maternité.

Mme GARNIER. - Par des patientes, nous avons appris que le groupe Ramsay Santé envisageait la fermeture de la maternité de l'hôpital privé Claude Galien de Quincy-sous-Sénart dont il est propriétaire.

Le directeur de l'établissement, reçu en mairie de Quincy-sous-Sénart le 20 novembre 2025 à ma demande a confirmé ce projet et l'a justifié d'une part par une baisse des accouchements de 48 % dans cet hôpital depuis 2018 et, d'autre part, par une diminution du nombre d'obstétriciens qui ne permet plus d'assurer les interventions dans les conditions nécessaires de sécurité. En conséquence, un « délestage » des accouchements est mis en place actuellement vers la clinique du Mousseau à Evry avant le transfert définitif du service vers cet autre établissement du groupe Ramsay à compter du printemps prochain.

Considérant que la maternité de l'hôpital privé Claude Galien effectue jusqu'alors environ 650 accouchements par an (800 selon son site Internet) et que son attractivité, de l'aveu même du directeur, s'étend bien au-delà du Val d'Yerres Val de Seine ;

Considérant que si l'hôpital privé Claude Galien ne compte actuellement plus que 3 obstétriciens, et même plus que 2 à compter de début mars 2026, c'est bien que le groupe Ramsay n'a pas effectué les recrutements nécessaires pour le maintien du service ou que ceux-ci ont plutôt été orientés vers la clinique du Mousseau qui compte 6 obstétriciens ;

Considérant que la clinique du Mousseau, classée en niveau 1 par l'ARS, n'offre pas toutes les garanties de sécurité pour les parturientes et que celles-ci, en cas de complications, devraient être transférées en urgence vers le Centre Hospitalier Sud-Francilien, situé à plusieurs minutes de route, alors que l'hôpital privé Claude Galien, classé en niveau 2A, dispose sur place d'un service de néonatalogie, d'un service d'urgences et d'anesthésie performant, d'une banque du sang et de toutes les capacités pour une intervention immédiate en cas de nécessité ;

Considérant que la fermeture de la maternité est susceptible de remettre également en cause la possibilité de pratiquer des interruptions volontaires de grossesse au sein de cet établissement ;

Considérant que la maternité de l'hôpital privé Claude Galien est la seule de tout le Val d'Yerres Val de Seine et que sa disparition contribuerait à la désertification médicale d'un territoire qui, avec près de 180 000 habitants, a la population d'un petit département ;

Considérant en outre les difficultés d'accès par route aux autres maternités les plus proches situées soit de l'autre côté de la Seine, soit dans le Val-de-Marne ;

Les élus du Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine

- expriment leur ferme opposition à la fermeture de la maternité de l'hôpital privé Claude Galien ;
- demandent à l'Agence Régionale de Santé d'empêcher le transfert du service de maternité de l'hôpital privé Galien vers la clinique du Mousseau pour les motifs indiqués précédemment ;
- suggèrent, en cas de difficultés du groupe Ramsay Santé, propriétaire des deux établissements, que l'éventuel transfert du service de maternité s'effectue dans l'autre sens, de la clinique du Mousseau vers l'hôpital privé Claude Galien qui présente davantage de sécurité pour les parturientes et les nouveau-nés.

M. le PRÉSIDENT. - Christine m'a alerté dans les conditions qui ont été rappelées dans le cadre de la motion. Au-delà des sujets sur le fond qui sont rappelés dans la motion, il y a aussi un problème de forme. Si Christine n'avait pas fait la démarche de convoquer le directeur, nous l'aurions appris je ne sais pas de quelle façon...

J'ai fait part de mon opposition au délégué départemental de l'ARS et j'ai eu hier soir le directeur général de l'ARS Ile-de-France sur ce sujet comme sur d'autres sujets concernant les équipements hospitaliers du département, avec de bonnes nouvelles que l'on aura l'occasion d'annoncer sur le centre hospitalier sud-francilien. Mais par anticipation, je me suis permis de lui faire part de la motion que j'espère, nous adopterons de façon unanime tout à l'heure.

Le directeur général de l'ARS et Christine m'indiquaient qu'une démarche similaire avait été faite par Guy GEOFFROY en Seine-et-Marne ; le directeur général de l'ARS a indiqué examiner cette situation pour voir comment nous pourrions trouver un point de sortie plus satisfaisant.

Je ne m'engage pas davantage pour l'instant, mais avant même que nous n'examinions cette motion, nous avons évidemment engagé les démarches. Je pense important que le Conseil communautaire se prononce, puisque c'est l'assemblée délibérante et c'est aussi ce qui fait autorité.

M. CARRÈRE. - Nous souhaitons réagir à cette motion concernant la fermeture annoncée de la maternité de l'hôpital privé Claude Galien, motion que nous soutenons, tant il est indispensable de défendre l'accès aux soins pour tous les habitants du Val d'Yerres Val de Seine.

Je souhaite aussi dire clairement que nous aurions dû nous mobiliser peut-être plus tôt, car cette situation n'est malheureusement pas nouvelle. Avant Claude Galien, le maillage médical est diminué progressivement, silencieusement, parfois et souvent sous les mêmes prétextes : baisse d'activité, manque de professionnels ou encore réorganisation prétendument rationnelle. Ah oui, la rationalité ! Chaque fois, on nous explique que l'offre de soins restera suffisante, que le territoire continuerait d'être couvert, et à chaque fois ce sont les habitantes, les familles, les femmes enceintes qui ont vu s'allonger les distances, se multiplier les délais et se voir réduire leurs options.

Aujourd'hui, nous découvrons avec stupeur que la dernière maternité de notre bassin de vie est menacée, comme cela a été rappelé brillamment par la Vice-Présidente, mais cette menace n'est pas tombée du ciel : elle est la conséquence d'une logique déjà à l'œuvre depuis des années, une logique où la santé devient une variable d'ajustement, une marchandise comme les autres. C'est précisément ce que révèle le dossier Claude Galien.

Le groupe Ramsay Santé, propriétaire des deux établissements concernés, invoque une baisse d'activité et un manque d'obstétriciens. Mais ces difficultés, pour une large part, résultent de choix internes : absence ou insuffisance de recrutement, concentration des moyens sur la clinique du Mousseau et recentrage progressif de l'activité vers les sites jugés les plus rentables.

Ne nous trompons, pas la rentabilité financière guide ici les décisions, davantage que les besoins médicaux du territoire ou la sécurité des patientes. Comment accepter qu'un bassin de 180 000 habitants se retrouve sans maternité uniquement parce qu'un groupe privé a décidé d'optimiser ses coûts ?

Comment tolérer que l'on ferme une maternité classée 2A disposant d'un service de néonatalogie d'urgence, d'une vraie capacité d'intervention au profit d'un établissement de niveau 1 où les complications devront être transférées en urgence au risque accru pour les mères et leurs enfants.

La question n'est pas seulement celle de la fermeture d'un service, c'est celle d'un modèle où la santé est gérée comme un marché, où les impératifs de rentabilité se substituent aux services publics, où l'on ferme non pas faute de besoin, mais faute de profits.

Oui, nous soutenons cette motion, mais tirons-en aussi les leçons. Nous devrons désormais être vigilantes, vigilants, exigeantes exigeants, proactives, proactifs. Nous devons refuser toute nouvelle réduction de l'offre de soins, qu'elle concerne la maternité, l'IVG, la pédiatrie ou tout service essentiel. Nous devons affirmer haut et fort que la santé n'est pas une marchandise et que les habitants de notre territoire méritent mieux que des arbitrages financiers déguisés en décision médicale.

M. le PRÉSIDENT. - Merci de votre attention et merci du soutien que vous apportez à la motion, même si je ne souscris pas exactement à ce que vous avez indiqué. D'abord, je pense que les propos liminaires sont gratuits sur une évolution qui aurait été, d'après vous, négative de l'offre de soins sur le territoire. Je ne vois pas à quoi vous faites référence, parce qu'il n'y a pas eu, ni sur l'offre privée, à Galien, à l'hôpital privé du Val d'Yerres, de baisse de l'offre de soins sur le territoire.

En revanche, la spécificité de ce territoire est d'être couvert principalement par un établissement situé en dehors de l'Essonne : il s'agit du centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges dont la patientèle provient majoritairement de l'Essonne (55 %) et la première commune de patientèle est Vigneux-sur-Seine

La difficulté que nous avons mais que nous rencontrons et pas simplement sur cet établissement hospitalier, c'est le cas dans un tout autre domaine avec le SIAAP sur la gestion des eaux usées, mais on a des institutions qui sont en dehors du territoire qui ont une histoire et pour laquelle nous ne participons pas à la gouvernance. C'est un sujet majeur.

Même si évidemment nous sommes représentés à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, et c'est un élu de Vigneux-sur-Seine qui, sauf erreur, siège à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, mais la gouvernance est déportée sur d'autres territoires. Mais nous avons un suivi régulier de l'offre de soins sur le territoire et il n'y a pas eu, jusqu'à présent, une réduction de l'offre de soins.

Si nous réagissons aujourd'hui sur le projet de fermeture de la maternité, c'est pour toutes les raisons qui figurent dans la motion et que vous avez rappelée vous-même avec vos mots. Je ne pense pas que les objectifs économiques - peut-être que ce ne sera pas partagé par l'ensemble de l'assemblée - soient forcément déconnectées des enjeux de santé. La santé peut être performante d'un point de vue économique. Il faudra qu'elle le soit pour être capable de mettre en œuvre des offres de soin modernes qui mobilisent plus de capital et plus de moyens. C'est normal, c'est l'évolution de nos sociétés. On ne doit pas opposer ces objectifs économiques avec les objectifs de meilleure qualité de soins.

En l'espèce, je crois que c'est l'essentiel, on doit se rejoindre sur notre capacité à nous mobiliser pour défendre un outil indispensable à l'échelle d'un territoire de 180 000 habitants. On sait que les deux grosses maternités sont CCHSF et l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges mais nous avons 800 naissances à Galien aujourd'hui. Il est donc normal que l'on défende cet outil et qu'on le fasse collectivement. C'est cela que je veux retenir au-delà des différences d'appréciation qu'il y a pu y avoir dans votre expression.

Mme GARNIER. - La natalité baisse partout au niveau national, nous le savons. Mais ce n'est pas parce que la natalité diminue que l'on doit fermer la vitrine d'un établissement : une maternité est une vitrine hospitalière.

La moindre présence des obstétriciens, parce qu'ils sont affectés dans un autre établissement, peut s'expliquer. Cependant, lorsqu'on sait qu'un obstétricien réalise en moyenne 250 accouchements par an et qu'à trois, ils en assurent entre 800 et 900, la situation interroge. Galien a fait ce choix, et je ne le critique pas ; je l'ai d'ailleurs dit au directeur. La population vieillit, c'est un fait, et elle est également en augmentation. Ils souhaitent agrandir les urgences et développer la réanimation : on ne peut que s'en réjouir. C'est positif pour notre territoire, mais pas au détriment d'une maternité, surtout lorsque l'on connaît ses capacités.

Je connais parfaitement ce sujet, puisque j'y ai travaillé très longtemps, jusqu'en 2018. Je sais de quoi je parle, je connais les capacités de cette maternité, celles de son personnel et la qualité des équipes. On ne peut pas passer d'une maternité de niveau 2A - sachant que le niveau maximal est le niveau 3, assuré par le Sud Francilien - avec une néonatalogie, vers une maternité de niveau 1 qui ne dispose ni de néonatalogie, ni d'anesthésiste, dont les salles d'accouchement sont inférieures, sans service de banque du sang et sans possibilité d'embolisation. Je pourrais encore en ajouter : c'est tout simplement incompréhensible.

Ce que j'ai dit au directeur, et qu'il n'a pas apprécié, c'est que je trouve lamentable que les établissements soient désormais gérés par des managers et des financiers qui n'ont aucune connaissance du territoire ni du monde médical. Il ne l'a pas très bien pris. Lorsque je lui explique qu'en cas d'hémorragie lors d'un accouchement, la situation ne se gère pas ainsi, il me répond que ce n'est pas un problème, qu'il transfère. Je lui demande alors combien de temps il faut pour transférer du Mousseau vers le Sud Francilien. Il me répond : « 15 minutes ». Or, dans ce type de situation, il faut intervenir en moins de deux minutes pour sauver la patiente. C'est à ce moment-là qu'il s'est fâché, lorsque j'ai affirmé que cette décision pourrait entraîner un certain nombre de décès sur notre territoire.

Par ailleurs, je lui ai rappelé que nous nous battons depuis des années contre la désertification des médecins généralistes sur notre territoire, que nous avons mis en place différents dispositifs, et que ce n'est pas pour accepter aujourd'hui la désertification de la seule maternité de notre secteur. On me répond alors : « Ce n'est pas grave, on transférera ailleurs, tous les établissements acceptent. »

Or, il faut savoir - car on m'envoie les documents - que les patientes qui se présentent à Melun se voient répondre : « Hors de question, nous ne pouvons pas vous prendre, nous sommes en sureffectif. » Villeneuve-Saint-Georges tient le même discours, tout comme l'hôpital Sud Francilien. Où iront ces patientes ? Je pose la question.

Il arrive un moment où ceux qui prennent les décisions doivent écouter les médecins. Je peux vous assurer que de nombreux médecins nous soutiennent et sont pleinement engagés à nos côtés.

M. le PRÉSIDENT.- Vous avez sans doute remarqué que derrière l'élue, il y avait la professionnelle qui s'exprimait. Je remercie Christine de son engagement.

Je précise que le directeur de l'établissement est convoqué au Bureau communautaire de vendredi prochain. Nous lui présenterons cette motion si d'aventure vous l'adoptez.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Questions orales

M. le PRÉSIDENT.- Les réponses aux questions sont transmises par écrit :

Question 1 : Bus 41-16 Draveil

Ce sont les lignes structurantes pour le réseau. Leur fréquence aux heures de pointe est de 12 min, 30 min en heures creuses ainsi que le samedi et le dimanche.

Je ne sais pas si la question que vous avez posée était antérieure à cette modification intervenue au début du mois de novembre. Nous avons modifié l'itinéraire 41-16 de telle sorte que le quartier des Mazières puisse être desservi depuis l'arrêt Ferdinand Buisson avec une liaison directe vers le centre-ville, l'arrêt Centre Administratif. Cette modification est doublement bénéfique pour Draveil, puisqu'elle permet également aux habitants du quartier du Belvédère, après l'hôpital le long de la route départementale 31, de rejoindre, sans correspondance, le centre-ville.

En revanche, nous avons une difficulté, qui n'est pas soulevée sur cette ligne 41-16, c'est qu'elle est très fréquentée. Nous discutons donc avec Île-de-France Mobilités pour renforcer l'offre de territoire.

Je voulais vous rassurer en indiquant que le quartier des Mazières est bien desservi directement avec le centre-ville.

Question 2 : Subvention centre hospitalier Villeneuve-Saint-Georges

Vous m'interrogez sur la subvention que nous avions accordée au centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges pour les travaux du centre de santé à Montgeron au centre de la Saussaie en indiquant que travaux financés n'ont pas donné lieu à l'offre de soins prévue initialement. Je vous indique que cela ne vous a pas échappé. Évidemment, le projet qui avait fait l'objet d'une délibération avait été réajusté en 2022, qu'une nouvelle proposition a été effectuée par le centre hospitalier le 29 février 2024, mais qu'elle avait été refusée par la communauté de l'agglomération. Depuis lors, l'agglomération a engagé des démarches pour appliquer les sanctions prévues dans le cadre de la convention et pour récupérer - elles l'ont été en partie j'imagine - les sommes qui avaient été versées par l'agglomération. C'est un dossier suivi notamment par Christine et les services depuis plusieurs mois.

Question 3 : atlas de la biodiversité

Vous me demandez quels sont les budgets qui ont été dépensés en 2024-2025 pour que l'atlas avance ? Quel est le budget prévu en 2026 ? Quels opérateurs ont été retenus et à quelle date un atlas de la biodiversité digne de ce nom sera disponible et utilisable ?

En 2024, nous avons dépensé 23 730 € pour effectuer ce travail réalisé par le bureau d'études Biotope. Les actions réalisées comprennent :

- des actions d'information et de sensibilisation qui ont concerné 491 participants
- l'analyse des données existantes sur la biodiversité du territoire
- l'élaboration d'un plan d'échantillonnage permettant d'identifier précisément les sites et les taxons – espèces prioritaires à la vente (*inaudible*) lors des campagnes futures.

En 2025, nous avons dépensé 20 000 € pour permettre 11 actions d'information concernant 383 personnes :

- des inventaires de terrain incluant des relevés des traces d'ADN dans l'Yerres pour mieux identifier les espèces présentes
- une première formation des élus et des agents ainsi que le développement d'actions de science participative.

Au surplus, nous avons dépensé 8 450 € dédiés à l'élaboration du schéma directeur des espaces naturels qui vient d'être adopté.

En 2026, nous prévoyons un budget de 16 300 € qui prévoit notamment la livraison de l'atlas de la biodiversité que vous appelez de vos vœux dont la livraison est prévue au deuxième semestre 2026.

Question 4 : Mandat représentants SIVOM, SIREDOM, SYAGE, Syndicat Mixte Eau du Sud-Francilien :

Je ne pense pas qu'il soit forcément du rôle du président et de ceux dans cette assemblée de juger du travail des représentants qui ont été désignés par l'assemblée. Il y a un dialogue entre le président et les représentants pour attirer l'attention sur un certain nombre de sujets. Vous en avez soulevé s'agissant des relations entre le SIVOM et le SIREDOM, qui est un sujet complexe sur lequel nous travaillons. J'ai encore demandé la semaine dernière qu'on fasse une réunion avec les deux présidents de ces

syndicats pour avancer dans le sens que vous abordiez.

Il ne vous a pas échappé que nous connaissons un peu le président du SYAGE, que nous avons au SIVOM, 12 des 18 élus mais que, pour autant, nous avons un rapport dans les instances du SIVOM qui restent vigilant, parce que le poids de notre représentation ne correspond pas au poids que nous avons au titre du volume des déchets et du budget que nous représentons. Nous avons des échanges très réguliers au-delà de la représentation en comité syndical, échanges qui se tiennent régulièrement avec les services du SIVOM pour défendre la représentation de notre territoire. Il ne vous a pas échappé que notre représentation au SIREDOM était plus faible encore, puisque le SIREDOM représente 176 membres, soit 85 ou 90 communes. Notre poids est beaucoup plus faible.

Dans le travail que nous effectuons vis-à-vis de ces Syndicats, mais qui mérite d'être conforté, nous leur avons demandé d'adresser les dossiers à l'Administration de l'agglomération en même temps qu'ils l'adressent aux représentants de l'agglomération pour que les services de l'agglomération puissent faire un travail préparatoire et puissent alerter les représentants lorsqu'ils nous représentent dans ces instances sur des positions possibles à prendre. Cela fonctionne bien dans un certain nombre d'instances, mais pas encore de façon totalement efficace dans toutes les instances. Mais désormais avec le SIREDOM, il y a un dialogue de gestion établi en amont avant le vote du budget, qui permet la réunion des services des différentes agglomérations adhérentes et qui permet la prise en compte des sujets que nous avons abordés.

Suite à un petit coup de sang avec le SIVOM, les relations sont beaucoup plus fluides depuis l'an dernier sur les politiques conduites par le SIVOM. Vous avez sans doute vu que nous avons développé avec le SIVOM le projet. C'est plus qu'un projet puisque la construction a débuté sur Epinay-sous-Sénart d'une nouvelle déchetterie. Puisque le président du SIAAP a son rond de serviette au sein du bureau communautaire de l'agglomération, nous abordons régulièrement les enjeux communs du SYAGE avec ceux de l'agglomération.

S'agissant du SMF Eau du Sud-Francilien, je crois pouvoir dire, sous votre contrôle, que régulièrement, et souvent à votre demande, nous rendons compte à cette assemblée des travaux conduits par le SMF.

D'ailleurs, je m'en voudrais si je ne terminais pas en vous disant que nous avons eu récemment une réunion pour progresser dans la connaissance de la propriété des réseaux et que ce travail technique de bénédictin, conduit par les Archives départementales de l'Essonne mais qui nécessite aussi le soutien et le travail bénévolat de la société Suez, doit se poursuivre. Nous avons demandé avec le président BISSON que ce travail soit accéléré. On a demandé à Suez de mobiliser ses services notariés pour que la connaissance de ce réseau soit achevée au printemps prochain pour permettre aux futurs Exécutifs de prendre position sur ce sujet important et dimensionnant pour l'ensemble du territoire.

J'espère avoir fait une réponse complète.

M. CARRÈRE. - Un point rapide relatif à tous les syndicats intercommunaux. On reçoit du SIREDOM les informations concernant les réunions du comité syndical, ce qu'on ne reçoit pas sur les autres syndicats. Cela nous amène à interroger régulièrement, parce qu'on a quand même des représentants. Pourquoi les reçoit-on du SIREDOM et pas des autres syndicats ? Cela éviterait parfois de poser des questions car, par ce biais, on pourrait aussi avoir un certain nombre d'informations qui nous permettent d'être dignement informés comme on a le droit de l'être.

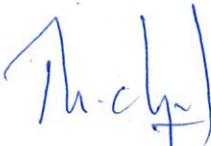
M. le PRÉSIDENT. - Je partage votre remarque. Ces syndicats ont leur pertinence et ont une vraie compétence technique. Ils ont une difficulté, c'est leur représentation démocratique. L'agglomération a fait cet office. Je pense d'ailleurs que l'agglomération peut encore progresser dans la transmission d'un certain nombre d'informations vis-à-vis des Conseils municipaux. C'est un enjeu du prochain mandat.

Il faut que les syndicats intercommunaux, dans lesquels nous siégeons au titre de l'agglomération, aient cette démarche vis-à-vis de nous mais aussi vis-à-vis de Conseils municipaux. Je demande à l'Administration de transmettre cette suggestion aux présidents des syndicats (hors SIREDOM), pour que l'ensemble des élus communautaires et communaux ait connaissance des travaux qui s'y déroulent.

Je vous remercie de cette remarque.

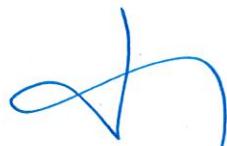
Notre prochain Conseil communautaire se tiendra le 22 janvier. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 22 h 30)



Thomas CHAZAL

3ème vice-président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY

Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne